

La programmation: une articulation entre la demande de la maîtrise d'ouvrage et la réponse de la maîtrise d'oeuvre

Flore Desplanques

▶ To cite this version:

Flore Desplanques. La programmation : une articulation entre la demande de la maîtrise d'ouvrage et la réponse de la maîtrise d'oeuvre. Sciences agricoles. 2016. dumas-01389449

HAL Id: dumas-01389449 https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01389449

Submitted on 28 Oct 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Annexe II : Page de couverture d'un mémoire en format portrait

AGROCAMPUS OUEST







Logo(s) des établissements en cohabilitation, de l'école partenaire accueillant l'étudiant en année de spécialisation, ou de l'école d'origine de l'étudiant



Année universitaire: 2015 - 2016

Spécialité:

Paysage

Spécialisation (et option éventuelle) :

Maîtrise d'œuvre et ingénierie

Mémoire de Fin d'Études

d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage

d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

La programmation : une articulation entre la demande de la maîtrise d'ouvrage et la réponse de la maîtrise d'œuvre

Par: Flore DESPLANQUES

Soutenu à Angers le* 15 septembre 2016

Devant le jury composé de :

Président : Besnik Pumo

Maître de stage : Vincent Moineau

Enseignant référent : David Montembault

Autres membres du jury (Nom, Qualité)

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation «Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France» disponible en ligne http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr





TABLE DES MATIÈRES

INI	TRODUCTION	1
I.	LE PROGRAMME	2
A.Généralités		
	0 Définition	
A.	. 1 Un document au service des acteurs du projet	3
	a. Les élus	
	b. Les techniciens	4
	c. Les usagers	
	d. La maîtrise d'œuvre	
	2 Le métier de programmiste	
	a. Un métier récent	
	b. Un métier pluridisciplinaire	
A.	3 Les étapes de la programmation	6
B.L.	A RÉALISATION DU PROGRAMME	7
В.	1 Les études préalables	7
	a. Récupération du fond documentaire	7
	c. Réalisation d'un diagnostic	
	d. Mise en lumière des enjeux	
	e. Études de faisabilité	9
	2 Le programme (Exemple du programme de la promenade du parc de	4.0
	ILLEURBANNE, ATELIER VINCENT MOINEAU - 2011)	
	a. Le diagnostic	
	b. Les comptes rendu de concertation	
	c. Le programme de l'aménagement	14
Con	ICLUSION	18
II.	L'ANALYSE DU PROGRAMME	19
A.D	ANS LE CAS D'UNE RÉPONSE À UN APPEL D'OFFRE : EXEMPLE DE L'APPEL	
	FFRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC DES ÉCOUTOUX, SAINT-NAZAIRES-	
Les-	-EYMES (CAUE - 2016)	19
	1. Le cahier des charges	
	a. Un cahier des charges aux allures de programme	
	b. Les points clefs du cahier des charges	
	2 La réponse de la maitrise d'œuvre	
	a. Présentation de l'équipe et références	

b. Analyses et première impressions	
B.Dans le cas de la réalisation d'un projet : Exemple du programme	
DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE CANELLAS, RILLIEUX-LA-PAPE(AGENCES DE	
PAYSAGE ET D'ARCHITECTURE ERANTHIS ET NOTUS - 2016).	24
B.1 LES POINTS CLEF DU PROGRAMME	
a. Le Contexte	
B.2 Le passage au projet concret	
a. La réunion de démarrage	
b. Les échanges avec les différents acteurs	28
Conclusion.	30
III. ANALYSE CRITIQUE : UN AUTRE POINT DE VUE	
SUR LE PROGRAMME	31
A.Les limites du programme	31
A.1 Exemple du programme du réaménagement de la place Canellas, Rillieux-	
Pape (agences de paysage et d'architecture Eranthis et Notus - 2016)	
A.2 Exemple du pré-programme de l'aménagement du centre ville de morestel	<u>.</u>
(AGENCE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE LES PRESSÉS DE LA CITE - 2015)	32
B. Cas concrets: une autre vision du programme	33
B.1 Cas 1 : Un projet réalisé sans programme : exemple de l'aménagement de i	
TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION DE LA COMMUNE DE SAINT-CYR SUR MENTHON (ATELIE	ER
Vincent Moineau - 2013)	
a. Le cahier des charges	
b. La réponse du maître d'œuvre	34
PROMENADE DE LA GARE DE VILLEURBANNE (PROGRAMME RÉALISÉ PAR L'ATELIER VINC	TENT
Moineau-2011, Projet réalisé par l'agence Itinéraire-bis -2013)	
a. La programmation globale	
b. La programmation sectorisée	
Conclusion.	37
CONCLUSION	38

LISTE DES ANNEXE

Annexe I. Moineau, 201	Les trois scénarii - Programme de la promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincen 1	t 41
Annexe II.	Partie des résultats de l'enquête usagers du parc des Ecoutoux, Saint-Nazaire-les-Eymes.	44
	Premières impressions du site - Note méthodologique, Réponse à l'appel d'offre pour le nt du parc des ecoutoux, Trait-d'Union, Juin 2016	45
	Planning du projet - Note méthodologique, Réponse à l'appel d'offre pour le réaménageme coutoux, Trait-d'Union, Juin 2016	ent 46
Annexe V. this-Notus-Ar	Quatre orientations possibles - Programme d'aménagement de la place Canellas - Eranter-ITF	47
	Fiche d'aménagement de la séquence A4 - Programme d'aménagement du centre ville de pressés de la cité, Février 2015	49
Annexe VII.	Promenade de la gare, Villeurbanne - Itinéraire-bis, 2013	50

Mémoire de fin d'étude Flore Desplanques La programmation : une articulation entre la demande de la maîtrise d'œuvre et la réponse de la maîtrise d'œuvrage

La programmation : une articulation entre la demande de la maîtrise d'ouvrage et la réponse de la maîtrise d'œuvre.

INTRODUCTION

De nos jours, lorsque les collectivités décident d'entreprendre un projet, elles cherchent -par souci d'économieà cibler le plus rapidement possible les éléments relatifs à l'aménagement futur. La collecte exhaustive de toutes ces informations permettra la conception d'un projet faisable, durable et conforme à la demande. L'analyse de ces données permet en effet d'établir une liste des enjeux conditionnant la réussite du projet. Si la proposition, dès la conception, respecte ces objectifs, l'aménagement réalisé correspondra aux attentes. De plus, cela réduit le risque d'évolution importune du projet, notamment au niveau du budget et du planning.

Pour répondre à cette demande, la démarche de programmation -déjà existante en architecture- se développe depuis quelques dizaines d'années dans le monde du paysage.

La réalisation d'un programme par un professionnel autre que le maître d'œuvre vise donc à récolter toutes les attentes et contraintes s'appliquant sur le site d'étude. D'après ces études, le programmiste établit une liste d'enjeux. C'est sur ces conclusions que le maître d'œuvre va se baser pour réaliser son offre, puis son projet. On peut donc se poser la question suivante :

Dans un processus de projet, en quoi la réalisation préalable d'un programme conditionne-t-elle une meilleure réponse de la part de la maîtrise d'œuvre et la conception du futur projet ?

Pour répondre à cela nous commencerons par introduire la notion de programme. Nous verrons comment il est réalisé et de quoi il est constitué.

Ensuite, deux exemples permettront d'illustrer la relation étroite qui s'établit entre le programme et le maître d'œuvre, durant deux phases successives du processus de projet.

Pour finir, nous reviendrons sur les limites du programme et sur deux projets qui proposent un autre regard sur la démarche.

I. LE PROGRAMME

A. GÉNÉRALITÉS

A.0 Définition

La loi MOP, cadre des marchés publics, oblige le maître d'ouvrage à rédiger un programme, dans lequel sont définis «les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et à l'utilisation de l'ouvrage» [Legifrance, 1985].

En paysage cependant, la maitrise d'ouvrage conclut souvent le contrat sur un simple cahier des charges, un « document fixant les obligations des cocontractants lors de la vente d'un marché public » [Larousse, 2016], sans réaliser de programme.

Nous ferons donc la distinction, par la suite, de la notion de programme et de cahier des charges.

Dans le dictionnaire français Larousse, le programme (en architecture) est défini de la manière suivante : «Énoncé, par le maître d'ouvrage, des caractères et des fonctions précises auxquels un édifice projeté devra répondre. » [Larousse, 2016]. Cette définition peut être complétée par la définition du CAUE (76) qui précise que le programme « vise à maîtriser le projet depuis l'intention de faire jusqu'à sa réalisation et au delà. » [CAUE, 2008, p3].

Alors que le cahier des charges est un document très succinct, le programme est issu d'une importante étude, au niveau du site et des acteurs du projet. C'est un élément très complet, de «cadrage et d'information : il clarifie les relations entre le décideur et le concepteur» [Certu, 2007, p13].

Le programme est donc une pièce dont la réalisation commence en amont du projet, et se répercute tout au long du processus de projet.

Le processus de programmation peut parfois sembler long et coûteux. Cela représente cependant un investissement non négligeable pour la suite du projet. La mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) définit en six axes, les questions générales à soulever lors de la réalisation d'un programme.

Axe 1 : réaliser un ouvrage respectueux de l'usage à servir.

La question de l'usage est une question majeure dans la réalisation d'un espace public. La programmation permet de préciser le projet d'usage du maître d'ouvrage, « qui peut faire en sorte que la définition de l'ouvrage intègre son projet d'usage. » [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation 2008, p.15]. Les études de programmation permettent de mettre à plat les dysfonctionnements [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.16], et d'interroger les usagers, afin de proposer un aménagement adapté.

Axe 2 : Maîtriser les durées en jeu dans le projet

Cet aspect traite à la fois du temps de réalisation du projet (programmation, conception et réalisation), et de son évolution. La réalisation d'un calendrier prévisionnel lors de la phase de programmation est une étape primordiale car cela permet de fixer les délais pour tous les acteurs. Il est nécessaire de prévoir un temps suffisant pour mûrir les différentes phases de projets, car c'est l'«étape où il faut savoir prendre le plus de temps. » M Phillippe Joncoux et Mme Sophie Petrault [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.22]. De plus, un aménagement est prévu pour durer entre 30 et 50 ans. Cela dépasse donc largement l'utilisation qu'on en fait lorsqu'on réalise le projet [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation,

2008, p.21]. Il s'agit donc d'anticiper les usages futurs et de faciliter l'évolution de l'aménagement.

Axe 3 : Maîtriser les dépenses à engager

Les estimations des coûts doivent être réalisées avant le lancement du projet [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.25]. L'enveloppe financière ne doit pas prendre en compte uniquement le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre, mais aussi de toutes les dépenses liées au foncier (acquisitions) et aux études (programmation, diagnostic, contrôles techniques...) [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.30]. La réalisation d'un programme permet aussi d'anticiper d'éventuelles dépenses que la collectivités n'aurait pas intégré (coûts de gestion...).

Axe 4 : Réalisation d'un ouvrage qui contribue au cadre de vie

L'ouvrage doit être en accord avec le lieu dans lequel il s'inscrit (au niveau du patrimoine, du paysage...). De plus, il doit compléter l'offre existante, et ne pas faire doublon avec un aménagement déjà présent [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.30].

Axe 5 : Réaliser un ouvrage qui contribue à la qualité de l'environnement

Les citoyens sont de plus en plus attentifs aux questions environnementales [MIQCP, Guide de sensibilisation à la Programmation, 2008, p.36]. La constitution d'un programme permet de prendre en compte cet aspect le plus en amont possible. « Une éthique environnementale est un engagement politique de la maîtrise d'ouvrage. Le programme en sera la mesure en même temps que l'instrument » [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.40].

Axe 6 : Réaliser un ouvrage facile à exploiter et à maintenir

« Les choix opérés à l'issue des études (programmation et conception) déterminent 90% du coup global alors que moins de 10% des dépenses d'investissement sont engagées » [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.43]. La maitrise d'ouvrage devra définir ses choix de gestion futurs, afin de programmer et de concevoir un aménagement qui pourra être maintenu dans les meilleures conditions possibles.

A. 1 Un document au service des acteurs du projet

La programmation est une étape au service du projet. Mais cela représente aussi un atout pour les différents acteurs de la démarche.

a. Les élus

Un « maître d'ouvrage idéal » qui exercerait une veille permanente sur ses activités et leurs évolutions en actualisant et conservant ces informations au fur et à mesure pourrait avoir le recul nécessaire pour préparer les opérations futures. [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.49]. Cependant, une veille de ce genre semble être une activité beaucoup trop chronophage. La démarche de programmation pallie à ce problème. La constitution d'un programme permet à la maîtrise d'ouvrage de maîtriser son projet afin d'atteindre ses objectifs :

Dans un premier temps, lors de la constitution du programme, le maître d'ouvrage va poser tous ses questionnements et ses volontés. A l'aide de l'expérience professionnelle du programmiste, il va pouvoir appréhender son projet de manière plus technique et plus globale. Ces regards croisés (pouvant être enrichis des avis des techniciens et des usagers) permettront au maître d'ouvrage de faire les meilleurs choix possibles très en amont, et de lui permettre de découvrir ce qu'il veut et ce qu'il peut vraiment réaliser. [MIQCP, Guide de

sensibilisation à la programmation, 2008, p.53]. Il appartient en effet au programmiste d'avertir la maîtrise d'ouvrage sur ce qu'il est possible de mettre en place ou non, en lui rappelant les dernières législations. Le maître d'ouvrage identifie ainsi plus facilement la mission qu'il demandera au maître d'œuvre. M. Christian Legand, dans le guide de sensibilisation à la programmation de la MIQCP, résume la démarche comme étant « La traduction de la pensée de quelqu'un qui a des besoins, faite à l'attention des concepteurs» [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.64]. Le programmiste est donc, tout au long de cette étape, à l'écoute du maître d'ouvrage.

Cela permettra aussi au maître d'ouvrage, toujours avec l'aide du programmiste, d'intégrer l'approche sensible des espaces, souvent absente des programmes. [Certu, 2007, p7]. Ainsi, le maître d'ouvrage va pouvoir définir dans le programme les objectifs, les besoins et les exigences de qualité (au niveau social, urbanistique, architecturale, fonctionnelles, technique et économique, environnementales et paysagère...) de l'ouvrage. [Certu, 2007, p7].

Dans un second temps, le programme réalisé sera un véritable atout pour juger les offres des candidats à la maitrise d'œuvre du projet. Par la suite, cela lui permettra d'effectuer le suivi de sa commande depuis les études de conception jusqu'à la livraison. [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation 2008, p66]. Cela lui servira de base neutre à laquelle se référer en cas de dérive par rapport aux demandes initiales. M.Philippe Joncoux et Mme Sophie Petrault expliquent en effet que « Les maîtres d'ouvrage font souvent évoluer leur demande à la vue des plans et ils ont tendance à oublier tous leurs choix préalables ». [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation 2008, p.66].

Le programme étant un document neutre vis-à-vis du projet, il permet de mettre en avant les qualités et les déficiences du projet par rapport à la demande de base.

b. Les techniciens

Les techniciens de la ville sont les personnes qui suivront l'ouvrage, au moment de la conception mais aussi tout au long de la vie de l'aménagement. Il est alors important de recueillir leurs avis. Cela permet de limiter les éventuels désaccords qui pourraient bloquer la conception, mais aussi de proposer un programme qu'ils approuvent. Ils s'approprieront ainsi plus facilement le projet et suivront l'évolution de l'aménagement le mieux possible.

Par ailleurs, les techniciens peuvent commanditer un programme pour un espace qu'ils jugent pertinent à aménager, mais dont ils ne disposent pas des autorisations. Le coût d'une étude de programmation est faible par rapport au prix de la réalisation d'un projet. Cela peut être un bon atout pour appuyer les bénéfices d'un éventuel aménagement, et faire passer un projet auprès d'un maire ou d'une collectivité.

c. Les usagers

« Un espace est urbain par les citadins qui le fréquentent » [MIQCP, Les espaces publics urbains, 2008, p.53]. C'est donc les usagers qui, en s'appropriant l'espace et en réalisant leurs activités, donnent un sens à un aménagement.

Ainsi, dans la mesure où les usagers du futur aménagement seront ceux qui feront vivre l'endroit, il paraît logique de les faire « participer » au projet par des études, des enquêtes, de la concertation... « La concertation devient alors nécessaire, et répond à un besoin de démocratie locale » [MIQCP, Les espaces publics urbains, 2008, p.122].

La réalisation d'un programme permettra donc aux usagers de s'intéresser au projet très en amont. Leurs avis et questionnements seront récoltés au commencement des études, ce qui facilitera leur prise en compte. Les usagers s'approprieront ainsi plus facilement le projet.

Ces études, réalisées par une partie non personnellement concernée (le programmiste), ont l'avantage d'être

neutres vis-à-vis du projet. Elles seront mentionnées et synthétisées dans le programme. [Certu, 2007, p12]. Le programme intègre donc les souhaits et les demandes des usagers. Ces informations seront donc doublement prises en compte : une première fois par le programmiste pour l'établissement d'un programme en accord avec les problématiques évoquées, mais aussi tout au long du projet par le maître d'œuvre.

d. La maîtrise d'œuvre

Le programme est aussi un élément essentiel pour les maîtres d'œuvres.

Premièrement, lors de l'appel d'offre pour le choix de la maitrise d'œuvre, ce document permet de mettre tous les candidats au même niveau de connaissance [Certu, 2007, p13]. Les informations contenues dans le programme permettent de cibler au mieux la demande du projet et donc d'adapter la réponse à l'appel d'offre. Par la suite, le programme sera un atout principal pour la maitrise d'œuvre. Tous les questionnements de la maitrise d'ouvrage auront été préalablement soulevés et analysés. Il contiendra aussi les attentes des techniciens et des usagers.

De plus, le programme indiquant des directives d'aménagement, la réalisation de celui-ci suppose que les autres options possibles ont été rejetées par la maîtrise d'ouvrage, la meilleure étant conservée pour figurer dans le programme (les annexes I et V présentent des exemples d'expérimentation sur deux projets différents). Le maître d'œuvre peut donc avoir confiance dans le document. De plus, une fois la maitrise d'œuvre choisie, celle-ci peut récupérer les tests de faisabilité technique réalisés par le programmiste. Voir ce qui a été proposé peut donner des informations sur la réalisation du programme, et donner des pistes de reflexion pour la conception.

Il ne reviendra à la maitrise d'œuvre plus que le travail de création, avec pour seule contrainte la prise en compte et la conciliation de tous les enjeux présents dans le programme.

A. 2 LE MÉTIER DE PROGRAMMISTE

Le SYPAA (Syndicat des Programmistes en Architecture et en Aménagement), précise que la compétence de programmiste « ne s'improvise pas, c'est un métier ». [Sypaa, 2016].

Cette compétence peut être assurée en interne (dans le cas où les collectivités ont les compétences nécessaire), ou en externe (conseiller du CAUE, programmiste appartenant à une structure privée..) [MIQCP, Guide de sensibilisation à la démarche, 2008, p.78].

a. Un métier récent

La programmation urbaine, en tant que métier, est une activité récente. Anciennement une activité reliée à l'architecture (la loi du 12 juillet 1985 oblige les maîtres d'ouvrage à réaliser un programme, mais seulement pour les projets de bâtiments et infrastructures, et équipement industriels. [Legifrance, 1985]), elle a été développée au cours des années 80 par les urbanistes. [Aptitudes urbaines, 2013, P.4]

Les collectivités sont souvent contraintes à un budget maximal précis au-delà duquel elles ne peuvent plus financer un projet. Les commanditaires préfèrent donc engager une étude de programmation même si elle est onéreuse. Cette étude permet de s'assurer que la réponse apportée par la maitrise d'œuvre correspondra vraiment à leurs attentes. D'autre part, cela réduit le risque d'éventuelles « mauvaises surprises » au cours du projet qui obligerait la maîtrise d'ouvrage à verser un avenant non prévu. Enfin, cela permet aussi d'appréhender les coûts d'un projet, et ce qu'il est possible de réaliser avec un budget donné. L'étude de programmation apparaît alors comme un investissement avantageux.

La création du SYPAA, en 1994, vise à protéger les programmistes et à les faire reconnaître. [ALLEGRET,

J et al., 2005]. Le syndicat représente les professionnels du métier auprès des pouvoir publics (Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable, de l'Aménagement du Territoire...), défend leurs intérêts, participe à la formation des adhérents, informe et conseille les maîtres d'ouvrage... [Sypaa, 2016]. Pour y adhérer, il faut pouvoir justifier de ses activités de programmiste. [Sypaa, 2016] Les adhérents sont cependant en majorité des architectes, le métier étant encore peu développé en paysage. C'est aujourd'hui le seul organe représentatif de la profession devant les pouvoirs publics. [ALLEGRET, J et al., 2005] Il existe aussi depuis 1965 l'organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes.

Il existe aussi, depuis 1965, l'organisme de qualification des économistes de la construction et des programmistes [OPQTECC, 2015, p.3]. Accrédité par le Cofrac depuis janvier 2015, l'OPQTECC « vérifie les compétences, au-delà de la notion de diplôme initial, en y intégrant savoir-faire pratique, expérience et formation continue et délivre ainsi un certificat professionnel annuel ». [OPQTECC, 2015, p.5]. Environ 300 entreprises sont aujourd'hui qualifiées. Cependant, une grande majorité concerne les domaines de l'architecture et du bâtiment.

b. Un métier pluridisciplinaire

De par les multiples acteurs concernés par l'aménagement d'un espace public et les problématiques du site à aménager, la programmation peut être une activité très complexe. Un programmiste, en plus des questions de pratique et d'usage, doit connaître « les processus institutionnels, administratifs, et juridiques de la construction et de l'aménagement, les modalités de gestions de projet, et posséder une culture générale en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage, d'environnement, d'économie et d'ingénierie ». Pour des projets importants, le programmiste peut s'associer à des compétences complémentaires (économiste, scénographe, urbaniste, juriste, sociologue..). [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.78].

Ces conditions s'appliquent cependant plus à la programmation architecturale, celle-ci étant beaucoup plus cadrée et réglementée que la programmation en paysage. Le programmiste doit cependant être « expert dans le domaine des pratiques et des usages, bien connaître les acteurs publics et institutionnels, avoir des capacités d'écoute et d'observation, de communication et d'animation, d'analyse et de synthèse » [Sypaa, 2016], et doit réfléchir avec objectivité et recul [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.78].

La mission est cependant facilitée pour le programmiste s'il a déjà travaillé en tant que maître d'ouvrage, ou si il a déjà fait de l'assistance à maitrise d'ouvrage. D'une part, il sait comment la maitrise d'œuvre fonctionne, et comprend ainsi mieux ces attentes. D'autre part, les collectivités sont plus confiantes.

A.3 Les étapes de la programmation

La programmation fait partie d'un processus de projet global. Elle se fait sur demande de la maîtrise d'ouvrage, dans le cas où celle-ci a la volonté de réaliser un aménagement, mais ne dispose pas des compétences requises pour appréhender tous les éléments du projet. [MIQCP, Les espaces publics urbain, 2001, p.77].

La maitrise d'ouvrage se tourne tout d'abord soit vers une structure publique (comme le CAUE -Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement par exemple), soit vers une structure d'Aide à Maîtrise d'Ouvrage privée. Cela lui permet de commencer une approche sur le futur projet. Dans le cas où la maîtrise d'ouvrage sait ce qu'elle souhaite et quel budget elle peut engager, la démarche est simple. La structure publique aide à la rédaction d'un cahier des charges pour consulter une maitrise d'œuvre, et devient assistante à maîtrise d'ouvrage sur le projet (figuge 1: Cas d'un projet «simple»).

Dans le cas contraire, les interrogations de la maitrise d'ouvrage peuvent être trop complexes ou trop nombreuses, et donc nécessiter une analyse : il faut donc faire appel à un programmiste. La structure publique aide à la rédaction du cahier des charges pour la consultation du programmiste, et sera alors assistante à maitrise d'ouvrage pour les phases de programmation. (figure 1 : Cas d'un projet «complexe»).

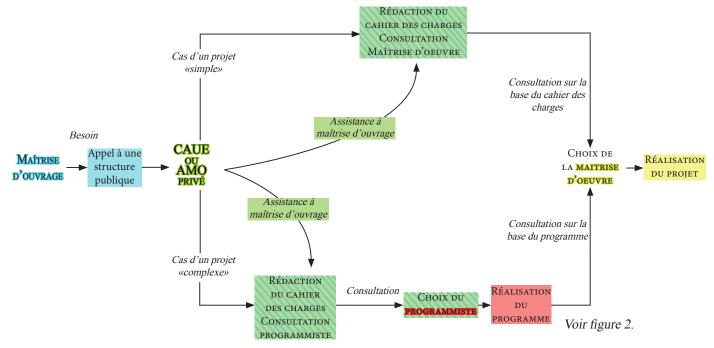


Figure 1. La programmation dans le processus global de projet

B. La réalisation du programme

La réalisation d'un programme s'établit en deux temps : une phase d'études pré-opérationnelles avec la réalisation d'études préalables et l'analyse de ces études pour constituer le pré-programme, et une phase d'études opérationnelles avec la synthèse des analyses afin de réaliser le programme final (figure 2).

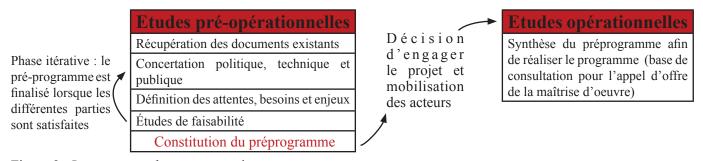


Figure 2. Le processus de programmation

Nous allons maintenant voir en quoi consistent ces étapes.

B.1 Les études préalables

a. Récupération du fond documentaire

Il s'agit tout d'abord de récupérer les documents existants sur le site (notamment auprès du maître d'ouvrage) : les cartes de topographie et nivellement, de géologie hydrologie, les données climatiques, l'affectation des sols, les cartes de relevés du bâti, du logement, des activités, des équipements publics, le cadastre, le recensement de population, les études économiques, les activités sociales et équipements publics, les études existantes et les projets en étude ou travaux, les flux des déplacements...[MIQCP, Les espaces publics urbain, 2001, p.117]. Si possible, il peut être aussi intéressant de récupérer des données historiques.

Les documents récoltés les plus pertinents permettront de nourrir le diagnostic.

b. Réalisation de consultations politique, technique et publique (participation)

Comme vu précédemment, la phase de consultation est d'une grande importance pour le projet. Une analyse même très complète, réalisée par une seule personne, ne remplacera jamais le croisement des regards sur un espace. Les potentialités sensibles et culturelles sont aussi importantes que les approches fonctionnelles, et difficilement appréhendables par quelqu'un d'extérieur. [Certu, 2007, p21]. L'espace public est un « élément du paysage qui est lu, vécu, par chacun et à chaque moment avec une sensibilité différente ». [MIQCP, Les espaces publics urbain, 2001, p.26].

La phase de consultation étant réalisée après la récolte des documents, cela permet de demander des précisions, informations complémentaires, auprès des personnes interrogées.

Le travail de synthèse consistera ensuite globalement à prendre partie sur « l'importance ou la pertinence des particularités relevées » [Certu, 2007, p21]. Les différentes volontés pouvant en effet être contradictoires, l'approche sensible et objective du programmiste prendra ici tout son sens.

c. Réalisation d'un diagnostic

Étoffée par les informations récoltées lors des deux étapes précédentes, la phase de diagnostic permet au programmiste de s'approprier le site. La combinaison des deux phases précédentes (l'analyse des documents et des différentes concertations) contribueront à la réalisation d'un document le plus complet possible.

Le Certu propose une approche globale d'un site suivant 4 thèmes [Certu, 2007, p16-20] :

- Une approche spatiale
- Une approche paysagère
- Une approche par les usages
- Une approche patrimoniale et historique

L'approche spatiale permet tout d'abord de situer le site dans la ville et dans le quartier. A l'échelle de la structure urbaine, le site (place, jardin...) fait partie d'un tout. Il est donc nécessaire de comprendre comment il fonctionne dans son environnement. [MIQCP, Les espaces publics urbain, 2001, p.29]. Cette analyse met en valeur l'importance du site dans son environnement. Il s'agit ici de déterminer si le lieu est un élément structurant ou au contraire un espace plus annexe, s'il se trouve à proximité d'une entité intéressante... A une échelle plus réduite, cela met en avant les caractéristiques du site. Est-ce un espace ouvert ou fermé ? Quelles sont les limites ? Quelle est la topographie ? [Certu, 2007, p16]

L'approche paysagère, plus subjective, est néanmoins très intéressante car c'est un élément souvent oublié dans les études de programmation [MIQCP, Les espaces publics urbain, 2001, p.31]. Cette approche visera à mettre en valeur la position du site dans son entourage. Cela permettra aussi de s'intéresser à l'ambiance qui se dégage du lieu et ce qui la caractérise [Certu, 2007, p17]. Dans cette analyse, la prise en compte des résultats des consultations avec les riverains qui utilisent le sitepeut être pertinente. En effet, il est probable que chaque utilisateur ressente le site d'une manière personnelle, et donne ainsi des éléments nouveaux à l'analyse.

L'approche par les usages est aussi une analyse très importante, car ce seront les usagers qui, après la réalisation, feront vivre l'espace. Il s'agit donc de s'intéresser au fonctionnement du site. A l'échelle globale de la ville, il faudra déterminer quel est le fonctionnement urbain, les éventuels conflits d'usage avec des zones de dangers éventuels, une forte fréquentation touristique... [Certu, 2007, p18] A l'échelle du site, un des principes à respecter est la notion d'accessibilité pour tous, ceci étant obligatoire depuis 2005 [Legifrance, 2005]. Il faut aussi s'intéresser aux différents flux à proximité et traversant l'espace (cyclistes, piétons, voiture...), et aux

habitudes d'usage des habitants sur le site. Dans ce cas aussi, la concertation sera d'une aide précieuse pour cerner tous ces usages qui ne sont peut être pas tous visibles facilement et en même temps.

Enfin, l'approche patrimoniale et historique permettra de s'intéresser à l'histoire, au vécu de la ville et du site, et de construire un projet inscrit dans la continuité temporelle du lieu. Il s'agit d'identifier les éventuels éléments qui présentent une valeur patrimoniale ou historique au niveau de la ville et/ou du site. L'intérêt patrimonial peut être issu des activités (économique, artisanales...), ou des bâtiments anciens, des monuments historiques... [Certu, 2007, p20]

Ces quatre angles d'approche permettront au programmiste de balayer les lignes directrices les plus importantes du lieu ; ces approches ayant plus ou moins d'intérêt selon le site du projet.

d. Mise en lumière des enjeux

Grâce à toutes les informations récoltées tout au long des étapes précédentes, le programmiste aura une vision complète et globale du site. Il doit maintenant synthétiser et analyser ces informations, afin de proposer un certains nombres d'objectifs et d'enjeux. Ces enjeux sont définis comme des « préoccupations de qualité urbaine en vertu desquelles on estime que des exigences de projet doivent être fixées ». [Certu, 2007, p14]. Par définition, les enjeux constituent donc une partie majeure du programme. Il faudra néanmoins veiller à respecter les limites du programme. Les enjeux sont définis en « vue de formuler des directives de projet et non des solutions pour concevoir des aménagements ». [Certu, 2007, p14]

e. Études de faisabilité

Une fois les objectifs et les enjeux déterminés, il s'agit de vérifier que les objectifs soient réalisables et de déterminer « les caractéristiques qui pourraient s'opposer à la réalisation du projet, ou qui risquerait d'alourdir le montant de l'opération » [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.60]. Sachant que les enjeux constituent le cœur du programme, le programme perdra tout son sens si ces enjeux sont irréalisables. Il faut « détecter le plus en amont possible une éventuelle incompatibilité qui pourrait remettre en cause le projet». [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.60].

Lors de cette étape, le programmiste, à l'image du concepteur, esquisse et planifie suivant les enjeux. Il teste différentes options d'aménagement possible afin de s'assurer de la faisabilité. Cette étape indispensable constitue un document de travail pour le programmiste. Ces tests peuvent être constitutifs d'un argumentaire pour avancer certaines solutions et peuvent dans ce cadre être montrés aux élus et figurer dans le programme (cela peut par exemple prouver qu'une idée n'est pas réalisable). Il faut cependant veiller à ce que les représentations graphiques ne figent pas une vision. En effet, les élus risqueraient de conserver une image et de ne plus être réceptifs aux autres propositions du maître d'œuvre dans les étapes à suivre et la créativité du concepteur serait limitée. Ces études permettent aussi d'envisager l'aménagement, afin de déterminer une fourchette budgétaire provisoire pour le projet et de définir un calendrier prévisionnel de déroulement de l'opération (études et travaux). [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.60].

Une fois les études de faisabilité réalisé, le programmiste doit faire choisir et valider par la maîtrise d'ouvrage les orientations techniques. Si cela ne convient pas, d'autres possibilités sont testées jusqu'à ce que les parties soient satisfaites.

Dans le cas où la décision est prise de poursuivre le projet, le programmiste réalisera le programme, document qui sera divulgué aux candidats à la maitrise d'œuvre, lors de l'appel d'offre du projet.

Nous allons voir maintenant de quoi est constitué ce document.

Ces étapes présentées ci-dessous représentent les étapes clefs de la réalisation du programme. Cependant, selon les acteurs, les décisions des élus, le projet... la composition du programme varie. L'exemple présenté par la suite est cependant très complet, et illustre bien la logique du programme.

B.2 Le programme (Exemple du programme de la promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau - 2011)

Le programme, fondement du projet, se doit d'être le plus clair et direct possible. Il confirme et développe les orientations prises dans le pré-programme, et constitue la commande explicite pour le maître d'œuvre. [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.62].

Dans le dossier n°182 « Comprendre l'espace public pour programmer son aménagement » réalisé par le Certu, il est détaillé trois grands principes à respecter pour la réalisation d'un bon programme.

- Le programme doit tout d'abord permettre au maître d'œuvre de laisser s'exprimer ces capacités créatrices [Certu, 2007, p22]. Bien qu'explicite dans ses volontés, il ne doit pas présenter d'esquisse ni de solutions d'aménagement. « Le MOA dit ou il veut aller, le MOE propose comment y aller » [MIQCP, Les espaces publics urbain, 2001, p.76].
- Il doit être précis et concis. M. Robert Pommet, dans l'ouvrage Guide de sensibilisation à la programmation de la MICQP, explique que lorsqu'on a un programme très précis, les esquisses répondent bien au fonctionnement. Le maître d'œuvre, dans la logique de confiance au programme, ne va pas répondre à des questions non posées. « Si on veut des réponses il faut poser les questions, on ne peut pas passer une commande implicite ». [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.65].
- Enfin, il doit transmettre toutes explications complémentaires nécessaires. Le programme a aussi un rôle informatif.

En plus de ces directives, le programme, en tant que document contractuel, doit contenir un certain nombre d'éléments.

On doit retrouver:

- Une présentation de l'opération (contexte, présentation et périmètre du projet)
- Les différents enjeux liés au projet, avec la programmation des espaces
- L'enveloppe financière
- Les comptes rendus de concertation
- Le diagnostic.

Le programme de la promenade de la gare, à Villeurbanne, réalisé en 2011 par l'Atelier Vincent Moineau, reprend ces directives et constitue un bon exemple de programme.

Le programme se compose de la manière suivante :

Un préambule (retraçant largement l'étude)

Le contexte du site La programmation du projet global La programmation sectorisée

Les comptes rendus de concertation Le diagnostic complet du site.

Afin de rendre plus clair les enjeux du programme, nous commencerons ici par un résumé du diagnostic et des comptes rendus de concertation pour appréhender l'espace. Nous verrons ensuite quels points importants ont été retenus pour le programme.

a. Le diagnostic

Le site d'étude est une friche industrielle d'environ 6500 m², situé à l'Est de la gare de Villeurbanne. L'espace comporte une morphologie singulière, tout en longueur (figure 3).



Gare de Villeurbanne Avenue Paul Kruger Site d'étude Rue Decorps Ligne tramway C3 Figure 3. Situation de la parcelle - *Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne*, *Atelier Vincent Moineau*, 2011

A l'échelle de la commune :

Quatre grands thèmes ont été abordés. Tout d'abord, le site et son inscription dans les axes structurants de la ville. Le quartier est délimité par des axes forts, les axes internes étant plus rares.

Ensuite, le positionnement du site dans la logique Villeurbannaise de transport en commun et de déplacements doux. Le prolongement de la ligne de bus, la nouvelle ligne de tramway passant par la gare et les futurs aménagements cyclables à proximité du site permettront de dynamiser le site. La gare de Villeurbanne représente un point central, par le fait qu'elle raccroche la ville au reste de l'agglomération (figure 4.). Dans ce secteur en mutation, les constructions destinées au logement vont se développer et raréfier l'espace public.

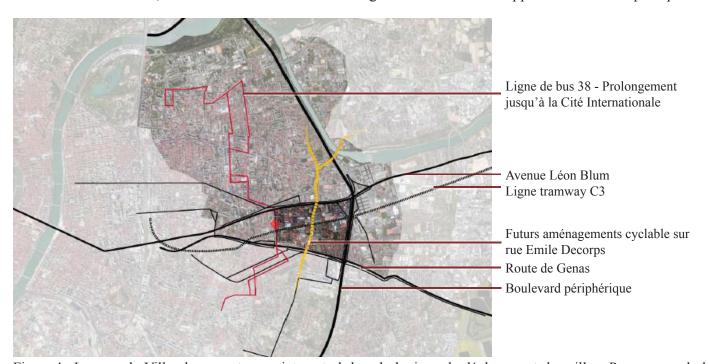


Figure 4. La gare de Villeurbanne est un point central dans la logique de déplacement de ville - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

De plus, le quartier s'inscrit dans une succession de pôles urbains existants. Entre deux pôles d'activités majeurs (Quartiers de la Part Dieu et du carré de Soie), le site profite d'une visibilité très forte (figure 5.). La nouvelle ligne de tramway sera ainsi un axe structurant pour la ville. La singularité du site peut permettre de proposer un développement urbain original.

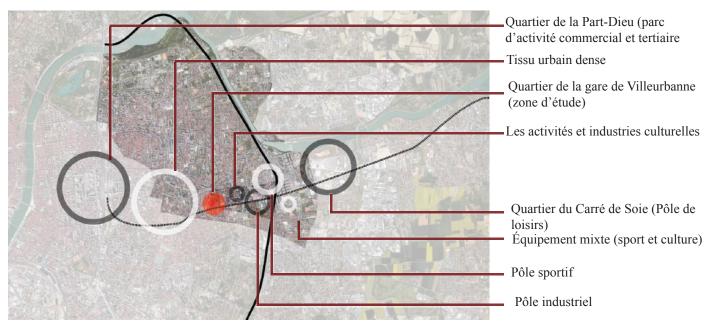


Figure 5. La zone d'étude s'inscrit dans la continuité des pôles d'attractivité de l'agglomération - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Le site, par sa position, présente des ensembles paysagers très urbains. Le quartier s'inscrit tout de même dans une ceinture verte (majoritairement constitué de petits espaces, comme des potagers, des jardins, palissades...), bien qu'il présente peu d'espaces verts (figure 6.).



Figure 6. Le site s'inscrit dans une continuité verte - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Ce diagnostic à l'échelle communale oriente donc les enjeux dans une logique d'insertion du quartier dans la ville. Le quartier, très bien desservi, offrira une image de la ville de Villeurbanne. Les continuités urbaines (Est/Ouest) et paysagères (Nord/Sud) doivent être trouvées.

A l'échelle locale:

Comme nous l'avons vu à l'échelle communale, le site s'inscrit dans le schéma de déplacement de quartier (station Vélo'v à proximité du site, gare de Villeurbanne, ligne de bus 38 et trolleybus C3).

Le quartier représente un pôle structurant, notamment grâce au passage du tramway. L'enjeu est donc de conserver une ouverture visuelle pour connecter les trois centres à l'échelle du site, afin de donner une structure au quartier. Situé entre les deux bâtiments patrimoniaux du quartier (la gare de Villeurbanne et la tour des grands moulins de Strasbourg associée aux équipements de l'industrie et de l'activité culturelle), le site doit donc jouer le rôle de trait d'union entre les deux pôles (figure 7.).

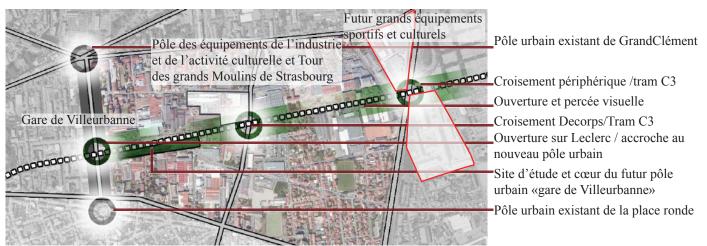


Figure 7. La promenade se situe entre deux forts points d'intérêt - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

L'histoire du site explique le passé industriel de la ville. A l'origine espace agricole, la construction du chemin de fer de l'Est lyonnais (achevée en 1881), reliant Lyon et Chambéry, a fortement contribué au développement industriel de la ville de Villeurbanne. Ce chemin de fer était en effet majoritairement dédié au transport de marchandises. C'est cet axe qui a majoritairement structuré le quartier, autant physiquement que socialement (population ouvrière, forte immigration).

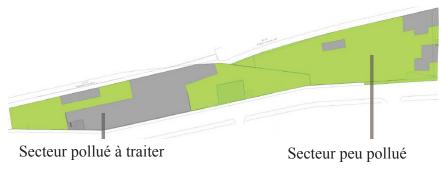


Figure 8. Le séquençage de l'espace selon la pollution présente - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Le site d'étude était un ancien dépôt de stockage et d'entretien du matériel ferroviaire, ce qui explique la forte pollution des sols (dépôt de houille et de charbon, fioul, stockage de produits, aire de lavage,...). Cette pollution (métaux lourds, hydrocarbures, solvants...) a conduit à un séquençage du site selon la quantité et la qualité des polluants présents sur chaque partie (figure 8.).

b. Les comptes rendu de concertation

On retrouve ensuite les comptes rendus de concertation. Plusieurs techniciens et politiques (urbaniste de la ville, conseiller communal, adjoint au maire...) ont participé à la concertation. Il s'agissait, dans ce cas-ci, de réunion individuelles. Les habitants ont aussi été entendus lors de la concertation publique via les conseils

de quartier. Les sujets récurrents sont les projets de développement de lignes de transport en commun et d'installation de vélo de la ville (vélo'v). Ces projets conféreront au site un rôle d'articulation majeure de la ville

La mise en place de la ligne de tramway a structuré l'espace. La gare de Villeurbanne apparaît donc comme un pôle central à l'échelle de la ville. Des logements ont été construits pour accueillir une population cosmopolite (étudiants, jeunes familles, population plus ancienne villeurbanaise...), le quartier doit donc conserver ces caractéristiques d'espace « poly-générationnel et poly-culturel », et être le plus accessible possible. Le développement durable apparaît aussi comme une piste intéressante qui doit s'afficher sur le parc. Au niveau des usages, un parc à vocation simple paraîtrait adapté : promenade, espaces d'ombres et zones de détente... De plus, les cheminements permettront de créer une liaison douce entre les équipements. Un canisite est aussi attendu.

On peut donc retenir les points importants suivant qui ressortent du diagnostic :

- La morphologie originale du site
- Sa situation dans la ville, comme étant un pôle d'échange des transports en commun et un espace central vis-à-vis des pôles urbains (au niveau de l'agglomération et au niveau du site)
- Son image de secteur industriel aride dans la continuité de l'anneau vert
- L'histoire du site et la pollution des sols

Ces points forts, caractéristiques du site, vont permettre de dresser les enjeux liés au futur aménagement.

c. Le programme de l'aménagement

Ces idées fortes sont donc reprises, et décrites sous forme d'enjeux afin de constituer la programmation. Le programme pouvant être lu indépendamment du compte rendu de diagnostic, les éléments de celui-ci sont rappelés à chaque étapes. Pour éviter les répétitions inutiles, nous présenterons donc simplement les enjeux (l'aboutissement du programme).

Le préambule

Le préambule retrace les grandes lignes du projet. L'aménagement de ce secteur, dans un quartier en pleine mutation et à proximité du tramway et de la piste cyclable, représente un enjeu majeur de la ville de Villeurbanne. Le site doit s'inscrire dans une orientation écologique et de développement durable. Il doit impliquer les acteurs et les habitants par des phases de concertation. Réalisées durant la phase de programmation, les résultats de la concertation sont intégrées dans le programme.

Le contexte du projet

Par sa forme, sa situation et son histoire, le site comprend des spécificités qui méritent d'être prise en compte.

La morphologie en longueur de l'espace conduit à proposer un espace dynamique, avec une promenade. Le site possède une position centrale dans un secteur en mutation (logement et accessibilité). Il s'inscrit dans la continuité des pôles d'activité et du croissant vert. Les enjeux à retenir sont les suivants :

Proposer un espace vert public, pour la détente, le loisir et la promenade.

Réaliser un lieu de respiration visuelle en plein milieu urbain, une vitrine pour la ville. Créer une continuité paysagère Nord/Sud.

Un des héritages majeurs de la ville, anciennement très industrialisée, est la pollution des sols. La volonté d'intégrer l'histoire de la ville à l'aménagement conduit à proposer de mettre en évidence l'histoire dans l'aménagement, et d'intégrer cette gestion des sols.

La programmation globale

Le programme présente tout d'abord une programmation globale. Il propose ensuite un séquençage du site et une programmation adaptée à chacun des espaces.

La volonté de présenter aux usagers le passé industriel de la ville, l'enjeu sera de **proposer une démarche** pédagogique pour sensibiliser le public sur l'histoire du site et notamment sur la pollution (figure 9.).

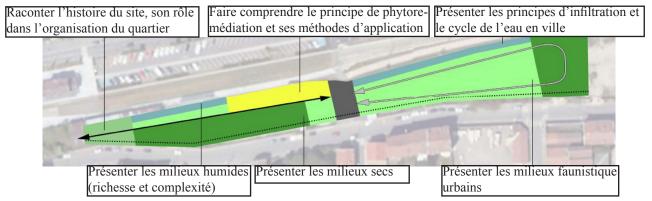


Figure 9. Proposition pour une démarche pédagogique le long de la promenade - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Le parc se voulant être une vitrine pour la ville de Villeurbanne, il faudra veiller à mettre en scène une perception de la promenade, à différentes vitesse et depuis différents usages (vélo, transport en commun, à pied...) (figure 10.).

L'aménagement vise à valoriser la vue sur le site depuis l'extérieur tout en garantissant la tranquillité des piétons. Il faudra donc conserver les ouvertures visuelles et fermer physiquement l'espace afin de séparer le parc de la piste cyclable et de la voirie.

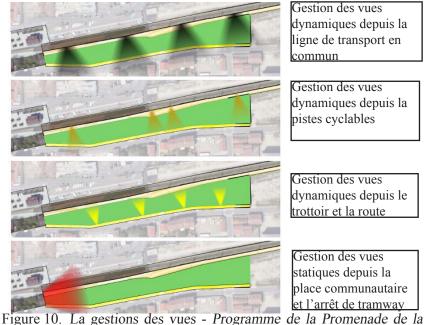


Figure 10. La gestions des vues - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Le programme présente ensuite le périmètre d'étude et le périmètre de réflexion. Le périmètre d'aménagement est restreint aux limites de l'espace (6115 m²), mais le périmètre de réflexion peut s'élargir à tout l'environnement du site. Le parvis de la gare sera le point d'accroche depuis la rue Leclerc. La rue Poizat représentera un point d'entrée fort sur l'aménagement, et reliera pour les piétons le quartier Nord au parc. A l'Est, en prévision de l'aménagement de la parcelle, il faudra garder une certaine profondeur pour ne pas donner une rupture trop brutale. Il faudra prendre en compte la gestion des alentours dans l'aménagement (figure 11.).

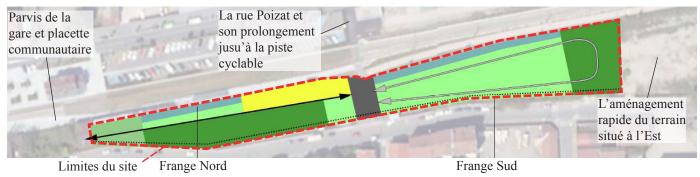


Figure 11. La gestion des limites du parc - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

La programmation sectorisée :

Ces surfaçages ont été le résultat des analyses des contraintes pédologiques et écologiques. Cela permet d'orienter le concepteur sur les types d'espaces à mettre en œuvre.

Les cheminements :

La morphologie du parc paraît adaptée à la **mise en place d'une promenade** : les cheminements représentent la première fonctionnalité.

Deus typologies ont été identifiées : un cheminement principal (permettant une connexion simple et rapide entre la placette communautaire et le centre du jardin) et une promenade (dans la partie Est du site, là ou la largeur du terrain le permet) (figure 12.). Afin d'assurer le confort des piétons, la circulation des vélos sur la promenade devra être limitée, voire interdite.

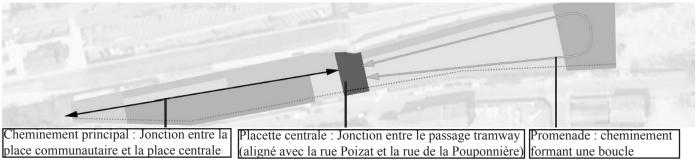


Figure 12. Les typologies de cheminement - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

La ville de Villeurbanne a développé le principe de gestion différenciée sur l'ensemble de son territoire, dans le but de préserver l'environnement, de répondre à la demande de nature en ville et de sensibiliser les citadins. ce principe devra donc s'appliquer sur la promenade. La gestion des ces espaces devra donc être limitée et différenciée.

Le jardin du patrimoine :

Situé à l'entrée du jardin, il permet de faire la jonction entre la placette et la promenade. A proximité de la gare et de l'arrêt de tramway, il représente l'endroit idéal pour mettre en place un jardin du patrimoine (figure 13.).

L'enjeu sera donc de raconter l'histoire du site, en intégrant à la promenade des éléments de patrimoine, identité de la ville.

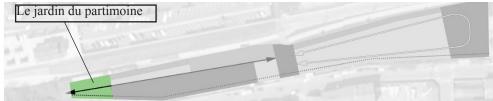
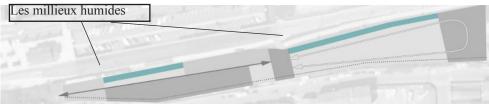


Figure 13. Le jardin du patrimoine, liaison entre la placette et le parc - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Les milieux humides:

Le site présente peu d'espaces permettant l'infiltration des eaux de pluie.

Dans une démarche de développement durable, l'installation de microfaune grâce à la mise en place d'ouvrages hydrauliques constitue un des enjeux du site (figure 14.).



constitue un des enjeux du Figure 14. L'installation de milieux humides - Programme de la Promenade de la site (figure 14.).

gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Les milieux secs:

La programmation propose de mettre en place ces espaces secs sur les surfaces polluées (figure 15.). L'imperméabilisation des sols et l'ajout de terre permettrait de limiter les infiltrations d'eaux pluviale, réduire la migration des polluants dans le sol, et éviter le contact entre les usagers et les terres souillées.

L'enjeu sera de mettre en place des espaces qui s'intègrent à l'aménagement global du jardin en justifiant l'imperméabilisation des sols.



Figure 15. L'installation de milieux secs sur les surfaces polluées - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

La phytoremédiation:

La pollution du sol est un héritage historique du site. La conservation d'une parcelle pour un traitement par la phytoremédiation apparaît tout à fait justifiée, et répond à la vocation pédagogique du parc. Sur cet espace, quatre variétés de végétaux pourront être installés, afin de tester les différentes solutions (figure 16.).

L'enjeu sera de mettre en place cet espace, dans le but d'étudier par la suite les différents modes de gestion, les plantes à utiliser, l'efficacité de la méthode...

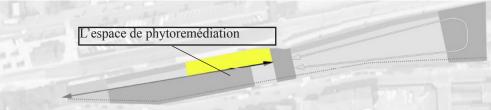


Figure 16. L'espace de phytoremédiation - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Les espaces ouverts :

Ils représentent la majorité des espaces. La faible concentration de polluants permet l'installation de zones boisées, ombrées, propice au repos et à la détente (figure 17.). La palette végétale peut être aussi un support pédagogique.

L'enjeu sera de mettre en place un espace global et cohérent, permettant l'installation de microfaune et de différents usages (jeux pour enfant, espaces sportifs).

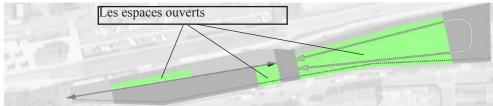


Figure 17. Les espaces ouverts - Programme de la Promenade de la gare de Villeurbanne, Atelier Vincent Moineau, 2011

Conclusion

Ce programme synthétise donc bien les enjeux liés à l'aménagement du site, en s'appuyant sur le diagnostic ainsi que sur la concertation.

La création d'un espace vert permettrait d'atténuer l'image de quartier industriel et aride. Un espace commun appuierait sa qualité d'espace central et de pôle d'échange de transports en commun. La demande de naturalité est incluse dans le programme par la proposition de différents espaces favorisant la biodiversité et la gestion raisonnée du site. La pollution du sol est prise en compte par la sectorisation des espaces les plus pollués et des directives d'aménagements propre à chacun, notamment la phytoremédiation. L'histoire enfin, qui est un des points fort du site -malgré les conséquences- est aussi mise en valeur (cheminements et jardin du patrimoine). L'installation d'espaces de phytoremediation, de milieux favorables à la biodiversité et d'aménagements rappelant l'histoire participeraient à la mise en place d'une démarche pédagogique.

Le programme contient donc tout les éléments majeurs de l'aménagement, obtenus après analyse du site, concertation avec les différents acteurs, les riverains, et discussions avec les élus. Les enjeux étant présentés, le travail de conception réalisé par la suite par le maître d'œuvre sera d'autant plus facile que l'orientation choisie est supposée être la meilleure parmi plusieurs solutions testées (Voir Annexe I Les trois scénarii).

Conclusion

Le programme est donc un document construit à partir des caractéristiques du site, des directives de la maîtrise d'ouvrage, de la volonté des acteurs et de l'expérience du programmiste. Ces données sont ensuite analysées et organisées afin de déterminer les enjeux les plus importants auquel le futur aménagement doit répondre.

Par ailleurs, le programme est le premier document concernant le projet que reçoit le maître d'œuvre. Il va alors servir de document de référence au candidat qui répond à l'appel d'offre. Il représente donc le premier lien entre la maîtrise d'œuvre et le projet.

Par la suite, le programme sera aussi d'une grande aide car, synthétisant toutes les attentes, il **contiendra les clefs de la réussite de l'aménagement**.

La manière dont est réalisé un programme dépend de beaucoup de facteurs. Selon la volonté de la maîtrise d'ouvrage, les différents acteurs concernés par le projet, l'expérience et le regard du programmiste, le **programme est un document très variable** d'un projet à un autre. Le manque de cadrage dû à l'émergence de la profession renforce cet aspect.

Le programme, document de base du projet guidant le processus depuis la procédure de l'appel jusqu'à la réalisation, est différent dans chaque cas. La maîtrise d'œuvre devra donc, à chaque projet, analyser en profondeur le programme pour proposer des réponses adéquates.

Les deux exemples proposés dans la parties suivante illustrent les deux phases du processus de projet auxquelles le maître d'œuvre doit apporter une «réponse» au programme : la candidature à l'appel d'offre, et la conception du projet.

Ces exemples, très différents, montrent aussi la variabilité existante entre les programmes.

II. L'ANALYSE DU PROGRAMME

Le programme, comme nous l'avons vu précédemment, résume tout les enjeux liés à un aménagement. Il représente le premier lien entre la maîtrise d'œuvre et le projet. De plus, selon le site et les acteurs, le programme n'est jamais un même document d'une opération à une autre.

Au moment de la réponse à l'appel d'offre, le maître d'œuvre base sa proposition sur le programme. Par la suite, le document l'accompagnera durant toutes les phases de conception.

Le maître d'œuvre devra donc analyser spécifiquement le programme pour avancer une proposition adaptée lors de la réponse à l'appel d'offre, et concevoir un projet répondant aux attentes.

Les exemples suivants proposent d'illustrer les deux étapes de «réponses» de la maîtrise d'œuvre et de montrer l'adaptation de ses réponses aux spécificités de chaque projet.

A. Dans le cas d'une réponse à un appel d'offre : Exemple de l'appel d'offre pour le réaménagement du parc des Ecoutoux, Saint-Nazaires-Les-Eymes (CAUE - 2016)

Cet exemple est intéressant, car le document de consultation, rédigé par le CAUE de l'Isère, est appelé « cahier des charges » ; il présente néanmoins certains aspects propre au programme. Dans ce cas assez commun, la réponse du maître d'œuvre devra donc s'adapter, et proposer une méthodologie correspondante aux attentes des commanditaires.

Pour cette opération, le programme a été réalisé par le CAUE de l'Isère, avec l'association du Parc de la Chartreuse et de la LPO.

Pour cette analyse, nous allons tout d'abord nous intéresser au contenu de ce « cahier des charges », afin de mettre en valeur les éléments qui peuvent le qualifier de « programme ».

Nous détaillerons ensuite les points clefs.

Pour finir, nous verrons comment la méthodologie proposée par l'agence répond à la fois à la nature du document (entre cahier des charges et programme), et à son contenu propre.

A.1. LE CAHIER DES CHARGES

a. Un cahier des charges aux allures de programme

Le cahier des charges présente tout d'abord le contexte globale (histoire, situation dans la commune, usages), et la position géographique du site. Ces éléments peuvent être présents dans un cahier des charges. Il présente ensuite un état des lieux illustré, ainsi que les atouts et les dysfonctionnements majeurs du site. Ces éléments ne figurent normalement pas dans un cahier des charges, mais sont présents dans un programme.

Ensuite, une liste d'enjeux, séparée en trois thèmes, illustre la volonté communale. Ces enjeux sont issus d'une première concertation des habitants, réalisée en amont par la commune (voir annexe II). Ces éléments sont clairement constitutifs d'un programme.

On ne peut cependant pas appeler ce document un programme : le diagnostic ainsi que les phases de consultation n'ont pas étés finalisées, la programmation se limite à une liste d'enjeux. De plus, les d'études de faisabilité

n'ont pas été réalisées.

Le document présente ensuite le cadrage et la définition de la mission, ainsi que le règlement et le dossier de consultation, habituellement présents dans le cahier des charges.

Comme nous l'expliquerons, la réponse proposée par la maîtrise d'œuvre correspondait parfaitement à la demande.

Ce document, entre programme et cahier des charges, sera appelé « cahier des charges » par la suite.

b. Les points clefs du cahier des charges

Le cahier des charges détaille :

Une présentation de l'opération (contexte, présentation et périmètre du projet) Les différents enjeux liés au projet, avec la programmation L'enveloppe financière et le détail de la mission Les comptes rendu de concertation Le diagnostic complet.

Présentation de l'opération

Ce projet, le réaménagement du parc des Ecoutoux d'une surface d'environ 4 hectares, est porté par la petite commune de Saint-Nazaire-Les-Eymes (3000 habitants).

Il s'agit d'une ancienne propriété privée, aménagée en parc public au début des années 90 (figure 18.). Le parc se trouve sur les piémonts du massif de la chartreuse, et profite des vues sur le massif de Belledonne. La maîtrise d'ouvrage pour cette étude est la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes. Les prestations concernent une étude de maîtrise d'œuvre, introduite par une mission de diagnostic.

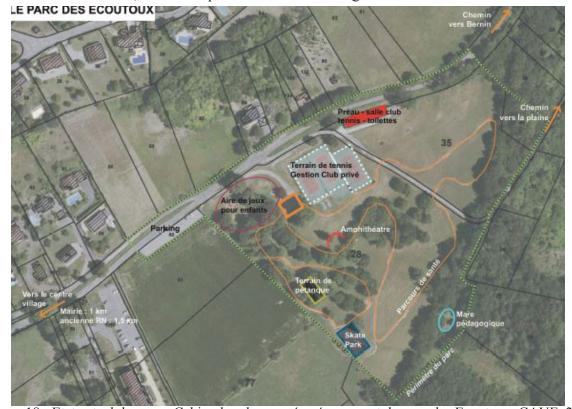


Figure 18. Etat actuel du parc - Cahier des charges réaménagement du parc des Ecoutoux, CAUE, 2016

L'état des lieux construit par le CAUE met en valeur les éléments suivants :

Atouts:

- Le sentier qui chemine à travers l'intégralité du parc
- L'aire de jeux des petits est très utilisée et associée à un espace convivial
- L'offre d'activité est variée (club de tennis privé, ping-pong, pétanque)
- Les vues sur le grand paysage sont très qualitatives (figure 19.)
- Le parc profite d'un patrimoine arboré de qualité (figure 20.)
- Excentré, il profite de la situation en campagne
- Un abri communal (l'abri des Ecoutoux, avec préau, cuisine et toilettes public), peut être loué aux habitants sur demande.

Dysfonctionnements:

- Le parcours santé et le skate parc sont obsolète
- Il n'y a pas de proposition d'activité pour les grands enfants (de 8 à 12 ans) ni pour les seniors
- L'entrée du parc est peu valorisée et peu identifiable
- Il y a peu d'espaces aménagés pour le repos et la contemplation
- Il n'y a pas de lien entre le village et le parc, excentré.

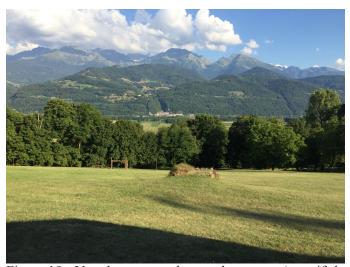


Figure 19. Vue du parc sur le grand paysage (massif de Belledone), Saint-Nazaire-les-Eymes, Août 2016



Figure 20. L'entrée du parc : espace de détente et de jeu sous les arbres, Saint-Nazaire-les-Eymes, Août 2016

Les différents enjeux

Les enjeux du site sont classés en quatre parties :

- Le paysage et l'environnement (valorisation des vues et du patrimoine arboré, intégration d'aménagement favorisant la biodiversité, revalorisation de l'image du parc)
- Un espace de vie multi-activités, de rencontre, de convivialité (aménagement d'un grand espace libre offert à tous, le développement d'installation permettant des activités pédagogiques, sportives et de pleine nature, pour tout les âges)
- Un espace accessible et intergénérationnel (accessibilité pour les voitures, piétons et cycles, réorganisation du stationnement, de l'entrée du parc et des cheminements, prise en compte des différents usagers)
- Une gestion adaptée aux moyens de la commune (poursuite de la gestion différenciée du parc, mise en place d'aménagement simples de gestion et d'entretien, explication des modes de gestions aux usagers).

Détail de la mission

La mission comprend une tranche ferme en deux phases (une étude de diagnostic, et la phase d'avant projet), et deux tranches conditionnelles.

La première phase de la tranche ferme comprend une étude de diagnostic, avec :

- Un état des lieux, dans lequel il faudra prendre connaissance du site, des études réalisées, et des résultats du questionnaire adressé aux habitants.
- La définition du principe d'aménagement. Trois esquisses chiffrées et phasées (reposant sur des scénarii différents) devront être proposées afin de constituer un support de concertation avec le conseil municipal et les habitants. Ces concertations aboutiront au choix d'un scénario et d'une enveloppe budgétaire.

La seconde phase, l'avant projet, approfondira les orientations choisies, la faisabilité et les caractéristiques du projet.

La première tranche conditionnelle (phase 3) comprend la maitrise d'œuvre des travaux dans le parc des Ecoutoux, la seconde (phase 4) comprend l'accompagnement et le suivi de la maitrise d'œuvre sur trois ans. Le projet demande des compétences dans l'aménagement de parc public, de gestion écologique et de patrimoine arboré, d'accessibilité, et d'animation et concertation. Le mandataire devra être paysagiste.

La commune souhaite impliquer les habitants dans le projet. Il faut donc proposer un dispositif permettant la communication, l'information et la participation des habitants.

Au niveau du jugement, la note appliquée sera de 70% pour la note méthodologique (capacités professionnelles, techniques et financières), et de 30 % pour le prix.

Les trois équipes les mieux placées seront convoquées pour une audition individuelle, durant laquelle elles pourront présenter leur approche méthodologique et leurs motivations, leur offre et contenu de la mission,....

C'est sur ces éléments que la maîtrise d'œuvre s'est appuyée pour répondre à l'appel d'offre.

A.2 La réponse de la maitrise d'œuvre

La réponse apportée est constituée de trois parties :

- Présentation de l'équipe et références
- Analyse et premières impressions
- Méthodologie

Cet exemple est intéressant à étudier, car la note attribuée à la méthodologie représentant un pourcentage élevé de la note finale (70%). La note méthodologique est donc travaillée et détaillée.

a. Présentation de l'équipe et références

L'équipe proposée par Trait d'Union (mandataire du projet) est constituée d'un chargé de projet en paysage (paysagiste ENTIHP et urbanisme IUP), d'un ingénieur génie civil, d'un chargé d'étude (notamment en charge des diagnostics phytosanitaires de l'agence), et éventuellement un consultant en équipement sportif. Cette constitution correspond donc bien à la demande.

Les références de projet choisies correspondent à divers aspects demandés pour la réalisation du parc des Ecoutoux.

On retrouve la réalisation d'un parc public de Villeurbanne, qui comprenait (à budget similaire), la prise en compte de la biodiversité, la conception du mobilier, l'aménagement d'une aire de jeux et un travail avec le maintien d'essences arborées.

Une autre référence apparaît intéressante : il s'agit d'une étude de programmation. Bien que la mission demandée par la commune de Saint-Nazaire-les-Eymes soit une étude de maîtrise d'œuvre, cet exemple est pertinent pour plusieurs raisons. Cela démontre que l'équipe a l'habitude de travailler conjointement avec la

maîtrise d'ouvrage, et connait donc ses problématiques habituelles (frais de gestion, respect de l'enveloppe budgétaire). De plus, la phase de programmation du parc n'étant pas aboutie, ces compétences entreront aussi dans le cadre de la mission, notamment pour les phases de concertation.

b. Analyses et première impressions

Un rapide état des lieux, illustré et facile à comprendre (voir annexe III : Première impressions du site), permet de montrer à la maitrise d'ouvrage l'intérêt porté au projet, et les premières impressions du site. Les enjeux du programme sont repris, et croisés avec nos observations.

Trois familles d'enjeux ont été identifiées :

- Connecter le site physiquement, visuellement et conceptuellement
- Repenser l'identité du parc des Ecoutoux
- Réinvestir la totalité du parc et diversifier les propositions

Ces enjeux, reformulés et synthétisés, montrent que le sujet a été étudié.

De même, un rappel des objectifs définis par la commune permet de montrer la compréhension du projet :

- Respecter l'enveloppe (investissement et gestion)
- Adapter les choix en respectant les attentes usagers et politiques
- Intégrer les dynamiques de la commune (gestion différenciée)
- Communiquer sur le projet

Dans la mesure où la mission comprend aussi une partie de programmation, le rappel de ces éléments indique à la maitrise d'ouvrage que ses observations et ses volontés premières sont comprises et ne seront pas oubliées.

c. Méthodologie

Cette partie, plus concrète, détaille le programme proposé pour la mission.

L'agence, comme nous l'avons évoqué, réalise aussi des missions de programmiste. Cette double compétence (de programmiste et de maître d'œuvre) a conduit l'agence à proposer une méthodologie particulièrement adaptée. En effet, afin de répondre au mieux au caractère ambigu du cahier des charges, la réponse apportée propose des éléments de programme ainsi que des éléments de conception propres à la maitrise d'œuvre. Ces aspects ne figuraient probablement pas dans la méthodologie proposée par les autres concurrents.

La mission débutera par une réunion de démarrage et un diagnostic en marchant. Cela permettra de rencontrer les premiers acteurs du projet et d'appréhender le site avec leur point de vue.

Comme demandé dans la première phase de la mission, l'équipe pourra ensuite réaliser l'état des lieux. Cela constituera une base neutre pour la consultation. Pour répondre à la demande de faire participer les habitants, il est proposé d'organiser et d'animer une journée technique, sur site : des ateliers participatifs seront mis en place, à destination des habitants qui le souhaitent. Une enquête ayant déjà été réalisée, la journée veillera à ne pas faire doublon avec les questions posées précédemment.

A la suite de ces actions, un compte rendu sera fait à la maitrise d'ouvrage, présentant l'état des lieux (cartographie, croquis paysagers) et les résultats des concertations. Le cahier des charges ne présentant pas de programme véritable, il est aussi proposé de réaliser un programme fonctionnel unique, préalable à la véritable mission de maitrise d'œuvre.

Ces éléments (états des lieux, concertation et programme fonctionnel) ont été esquissé dans le cahier des charges. Ils sont cependant à retravailler : il s'agit ici d'un travail de programmiste.

Les étapes suivantes correspondent au travail de la maîtrise d'œuvre.

Sur validation du programme proposé, les esquisses seront réalisées. Comme nous l'avons vu précédemment, le cahier des charges proposait de réaliser trois esquisses différentes pour un même budget. Le budget défini dans le cahier des charges par la maîtrise d'ouvrage était assez faible par rapport à la surface du parc (il aurait été compliqué de proposer trois esquisses complètement différentes). Il a été proposé dans la méthodologie de miser sur trois ambitions de projet : une esquisse à minima (avec un budget inférieur à celui proposé), une esquisse de base (suivant le budget accordé par la mairie), et une esquisse à plus long terme, proposant des aménagements à réaliser pour les prochaines années (avec un budget plus élevé). Cette proposition, pertinente dans ce cas, apporte une plus-value à la méthodologie en démontrant que la question du budget a été bien appréhendée. (Lors de l'audition individuelle cependant, il a été décidé que deux esquisses différentes à budget identiques seraient réalisées. Sur la base d'une des esquisses choisie, une troisième esquisse présentant les aménagements réalisables à plus long terme (donc à budget plus élevé) serait ensuite réalisée.)

La seconde phase (avant projet) pourra ensuite être réalisée. Durant cette étude, il s'agira de développer les caractéristiques du projet, et d'affiner les plannings d'étude et de travaux, ainsi que le chiffrage. Les documents produits (plans, palettes végétales, ainsi que plan de gestion et planning d'étude) seront présentés à la mairie. Il s'agira ensuite de développer le projet, et de réaliser des plans, coupes et détails techniques.

Pour la réalisation des tranches conditionnelles, il est proposé de réaliser les pièces de consultation et d'accompagner la mairie pour la consultation des entreprises. Par la suite, l'agence fera le lien entre la commune et la mairie pour le bon déroulement des travaux.

Le planning présenté ensuite (voir annexe IV : Planning du projet) permet à la mairie d'appréhender la durée globale du projet, et de prévoir les éventuelles demandes de financement.

Conclusion

Outre le fait que la réponse apportée correspondait aux demandes abordées dans le cahier des charges, ce que l'on peut retenir de cet exemple est tout d'abord l'aspect ambigu du cahier des charges proposé, contenant des éléments de programme. La réponse apportée convient cependant parfaitement car elle propose de réaliser la fin de la mission de programmiste, en plus de la mission de maitrise d'œuvre. De plus, les références proposées présentent une expérience de l'agence sur les phases de programmation, ce qui apporte une plus-value à la candidature. La proposition concernant le rendu des esquisses (deux esquisses différentes à court terme et une esquisse à plus long terme au lieu de trois esquisses différentes à budget égal) démontre une appréhension globale du projet et un regard critique sur le budget.

Pour finir, la présentation d'un petit état des lieux dans la méthodologie proposée par l'agence montre aussi aux commanditaires une première capacité d'analyse, un intérêt pour le projet, et une bonne compréhension des enjeux et fonctionnements du site.

Cette étude concerne la réponse à un programme donné dans le but de répondre à un appel d'offre. Le maître d'œuvre doit donc analyser le programme, afin de déterminer jusqu'où les études de programmation ont été réalisées. Cela lui permet alors de proposer une méthodologie adaptée.

Par la suite, dans le cas où le maître d'œuvre remporte l'appel d'offre, il devra d'autant plus étudier le programme que son projet doit correspondre aux éléments présents dans celui-ci.

C'est ce que nous allons voir maintenant

B. Dans le cas de la réalisation d'un projet : Exemple du programme du réaménagement de la place Canellas, Rillieux-la-Pape(agences de paysage et d'architecture Eranthis et Notus - 2016).

Le programme établi par les agences de paysage et d'architecture Eranthis et Notus étant beaucoup plus complet que le cahier des charges de l'exemple précédent, il constitue aussi un exemple intéressant. Nous verrons cette fois ci à la réponse apportée au programme, dans la cadre de la conception d'un projet.

Nous allons donc mettre en évidence les points clés du programme, puis retracer les étapes qui aboutissent à trois propositions de projet en phase d'avant projet sommaire.

B.1 LES POINTS CLEF DU PROGRAMME

La place Canellas est une place publique de la commune de Rillieux-la-Pape, situé au Nord de Lyon. Issus de la fusion de deux communes, Rillieux et Crépieux-la-Pape (en 1912), la place correspondait au centre ville de Crépieux-la-Pape. Les bâtiments bordant la place au Nord et à l'Ouest sont l'école maternelle et primaire, la mairie annexe et la salle des fêtes. La place est considérée comme étant le seul véritable espace public sur la route de Genève pour Rillieux.

La place, envahie de véhicules, est actuellement considérée comme un parking.

Le but de la mission est de rénover qualitativement l'espace et les architectures emblématiques dans le but de préserver le cadre historique.

a. Le Contexte

De plus, la place étant un parking, la voirie déconnecte la place des bâtiments publics (mairie annexe, salle des fêtes et école). Entre la topographie et la voirie, l'espace est parfois difficile d'accès, notamment pour des personnes en situation de handicap. L'enjeu sera donc de **reconnecter la place avec les rives, de simplifier l'accessibilité et de préserver l'unité d'ensemble.**

La place se situe le long de la Route de Genève (figure 21), une porte d'accès à Lyon. On observe donc un transit routier important. La commune, à proximité de Lyon et le long de la route de Genève profite d'une forte attractivité résidentielle.

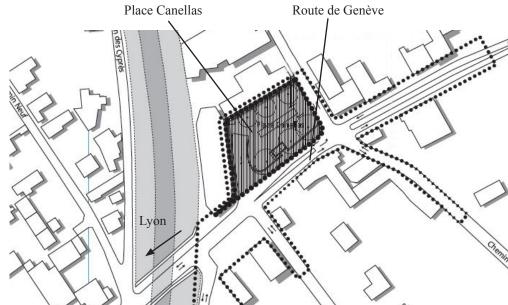


Figure 21. La place Canellas et la route de Genève, Programme d'aménagement de la place Canellas, Eranthis - Notus 2016



Figure 22. La place Canellas et l'école, La Pape, 1920

Les bâtiments et la place témoignent de l'histoire de la commune (figure 22.). L'école, qui existe depuis la fin des années 1880, a été témoin de l'évolution de l'espace au fil des années. Dans les années 1930, le bâtiment de la salle des fêtes et de la poste a été construit. Ce patrimoine historique devra donc être mis en valeur.

Le site, notamment avec la présence de six platanes, est inscrit dans une trame verte plutôt fonctionnelle (figure 23). La route de Genève ainsi que les parkings créent néanmoins une coupure très franche dans l'espace. Il s'agira donc de proposer un renouvellement et une diversification du patrimoine végétal sur la place, notamment dans le but de créer des connexions écologiques.



Figure 23. La place Canellas inscrite dans la trame verte - Programme d'aménagement de la place Canellas, Eranthis - Notus 2016



Figure 24. Séquences d'entrée - Programme d'aménagement de la place Canellas, Eranthis-Notus, 2016

L'espace est constitué de séquences marquées : l'entrée Ouest, avec le pont du train passant au dessus de la voirie, l'espace central, et l'entrée Est, fermée par les murs d'habitation jouxtant la voirie (figure 24).

Avec l'école et les commerces, la place représente École l'espace de centralité pour la commune.

La place n'est pourtant pas assez affirmée en tant qu'espace central. En effet, la topographie (deux mètres de dénivelé entre le point haut du Murs site et le point bas) a entraîné la construction de mur en bord de voirie, ce qui a tendance à fermer l'espace (figure 25).

Route de Genève



Figure 25. Le mur bordant la place obstrue la vue depuis la route de Genève - Rillieux-la-Pape, Août 2016

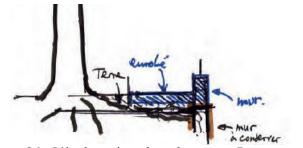


Figure 26. L'inplantation des platanes - Programme d'aménagement de la place Canellas, Eranthis-Notus, 2016

Depuis la place par contre, l'élévation donne une impression de belvédère qui est intéressante. Par ailleurs, les platanes présents sur la place au niveau de la route apportent une contrainte topographique : on ne peut pas enlever les murs sans enlever les arbres (figure 26). Les nuisances sonores et l'emprise de la route de Genève accentuent cet aspect de fractionnement. Il faudra donc renforcer et affirmer la centralité de la place, et conserver sa situation de belvédère.

b. Les usages:

L'école accueille une centaine d'élèves. Les bâtiments publics, les commerces et la présence du marché le samedi matin induisent des besoins de collecte des déchets, de places de dépose minute et de livraison, de stationnement de proximité. Un arrêt de bus est aussi présent au sud de la place au niveau de la voirie. Les modes de déplacements doux sont aussi contraints. Il n'y a pas de piste cyclable, et les chemins piétons sont manquants au niveau de la place (monopolisée par les voitures) et dans les environs Il faudra donc mettre en œuvre un projet qui assure la sécurité des piétons sur la place et à proximité, et renforcer le rôle de lien social de celle-ci. Les cycles et les modes de transport en commun seront aussi à prendre en compte.

Le stationnement est un point sensible du projet. Les commerçants souhaitent conserver un nombre identique de places de stationnement à proximité de leurs commerces, et les parents d'élèves ont besoin de places à proximité de l'école pour déposer et récupérer leurs enfants. On observe cependant que l'offre de stationnement est supérieure à la demande à l'échelle du secteur d'étude.

Dû à un stationnement anarchique et non réglementé, les abords des commerces et des équipements sont pourtant saturés. Il faudra donc proposer une nouvelle offre de stationnement, au moins équivalente à celle présente actuellement (figure 27). La figure représente la proposition d'aménagement présente dans le programme.

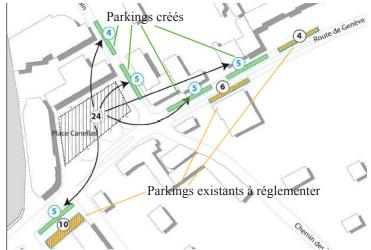


Figure 27. L'offre de stationnement à revoir - Programme d'aménagement de la place Canellas, Eranthis-Notus, 2016

Conclusion

Le programme présente donc plusieurs objectifs majeurs, qui devront absolument apparaître dans le projet. Il sera nécessaire de retrouver une diversification du patrimoine végétal, un aménagement qui valorise la centralité de l'espace et son histoire, renforce le lien social, reconnecte la place aux rives et qui assure la sécurité des piétons. En plus de cela, il faudra réfléchir à une nouvelle organisation pour le stationnement. On ne retrouve cependant pas, dans le programme, d'allusion à une quelconque phase de concertation. On peut donc se demander si les acteurs du projet ont été consultés lors de la réalisation de celui-ci.

L'agence a donc répondu à l'appel d'offre pour l'aménagement de cette place, comme nous l'avons vu sur l'exemple précédent. L'appel d'offre ayant été remporté par l'agence, il s'agit maintenant d'analyser le programme dans l'optique de concevoir le projet.

Suite à la notification, l'agence a put récupérer les tests de faisabilité réalisé lors de la rédaction du programme. Ces différentes solutions sont présentes en annexe (Annexe V : Quatre orientations possibles).

B.2 LE PASSAGE AU PROJET CONCRET

Nous verrons ici comment la conception a été conduite, afin de répondre au mieux aux problématiques du programme.

Plusieurs étapes permettent l'appropriation du projet par le maître d'oeuvre et le bon déroulement des phases de conception. Nous reviendrons donc sur :

La réunion de démarrage

Les concertations complémentaires au programme

La traduction spatialisée des objectifs

a. La réunion de démarrage

La réunion de démarrage constitue le point de départ du projet. Cela permet, pour la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre de se rencontrer et d'échanger sur le projet. C'est aussi l'occasion pour le maître d'œuvre de poser d'éventuelles interrogations concernant le programme.

Pour cette réunion, la présentation comprenait plusieurs points. Après une présentation de l'équipe, les enjeux majeurs du projet ont été rappelés (affirmer la centralité du site, développer le patrimoine végétal, reconnecter les rives et les bâtiments historiques à la place et requalifier la route de Genève pour sécuriser les piétons).

La présentation listait ensuite les acteurs à rencontrer pour le projet : Les concertations politiques, les concertations techniques (services espaces vert et techniques de la ville, service patrimoine de la métropole...), et les concertations publiques.

L'absence de concertation lors de la réalisation du programme, rend cette étape incontournable.

Cette réunion est donc l'occasion de lister les acteurs, de prendre leurs coordonnées, et de prévoir des rencontres.

Ensuite, la présentation du planning proposé par l'agence a permis de caler certaines dates butoirs, nécessaires au bon avancement du projet, et à une bonne entente avec la maitrise d'ouvrage.

Certaines questions concernant l'aménagement ont ensuite été abordées, comme par exemple les usages viaires (réflexion autour de la route de Genève, et des usages sur la place), la question de la topographie (accessibilité PMR, la conservation des platanes, la place à réserver au marché), et la question du stationnement.

Cette réunion a donc permis d'établir le planning des rencontres avec les différents acteurs (les consultations avec les services de la ville seraient réalisées durant l'été, les consultations avec les élus et avec les commerçants seraient faites à la rentrée), et d'éclaircir les points de questionnement.

b. Les échanges avec les différents acteurs

Plusieurs acteurs ont étés sollicités :

Le responsable des espaces vert à la mairie

Le responsable du service attractivité

Le responsable du service des transports

Le responsable des services de la métropole du Grand Lyon

Préalablement à la rencontre avec les services de la ville, un début d'esquisse avait été réalisé afin d'avoir une base de réflexion (figure 28). L'esquisse globale proposée à cette étape, en se basant sur ces tests de faisabilité récupérés auprès du programmiste (Annexe V : Quatre orientations possibles), correspondait déjà plutôt bien aux attentes des acteurs.



Figure 28. Esquisse globale : base de réflexion - Trait d'Union, Août 2016

Rencontre avec le responsable des espaces vert à la mairie :

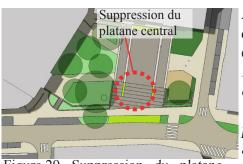


Figure 29. Suppression du platane Trait d'Union, Août 2016

Au moment de la réalisation de l'esquisse globale; l'idée avait été émise de supprimer le platane central, du côté de la voirie, afin de pouvoir enlever le mur à cet endroit (figure 29).

Lors des études de faisabilités, deux orientations avaient été émises concernant les platanes côté route de Genève : la conservation (annexe V, orientation 1, 2 et 3, ou la suppression totale, orientation 4. La possibilité de supprimer le platane du milieu n'ayant pas été avancée, il appartient au maître d'œuvre de proposer cette solution si elle lui paraît pertinente.

Le responsable préférant conserver ce sujet (effectivement esthétiquement intéressant), la décision à été prise de proposer plusieurs variantes différentes, avec ou sans le platane.

Rencontre avec le service attractivité :

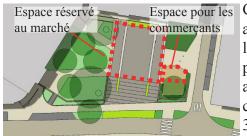
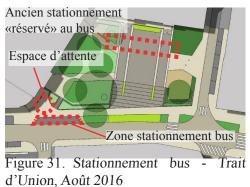


Figure 30. La place du marché - Trait d'Union, Août 2016

Ce sont les questions du marché et des commerces qui ont ici été abordées. Il faut pouvoir conserver sur la place 20 mètres linéaires pour l'emplacement des forains. Cette contrainte ayant été signalée dans le programme, la conception comprenait la place nécessaire. De plus, il a été évoqué qu'une partie de la place, à l'est, pourrait être loué aux commerces (boulangerie ou snack) présent à proximité de la place (figure 30).

Rencontre avec le responsable du service des transports :



Le sujet principal de cette rencontre a été le transport des élèves de l'école : la restauration n'étant pas assurée sur place, les élèves doivent prendre le bus pour rejoindre la cantine. Actuellement, un aménagement pour la navette est prévu devant l'école, ce qui a l'avantage de sécuriser les déplacements : les enfants n'ont pas à traverser le parking, ni à attendre la navette au bord de la route. Si la place devient piétonne cependant, la navette ne pourra plus venir à proximité de l'entrée de l'école, et les élèves devront attendre près de la route. Au cours de la discussion cependant, il s'est avéré que, au vu de l'anarchie régnant sur le parking, la navette pouvait difficilement accéder au parvis de l'école.

La montée et descente des élèves s'opère donc le long de la route de Genève. Cela conforte donc l'idée du projet : rendre la place uniquement piétonne.

Rencontre avec les services du Grand Lyon:

L'aménagement de la place Canellas appartient à la mairie. L'aménagement de la route de Genève dépend du Grand Lyon. La suppression des places de stationnement sur la place centrale implique cependant de retrouver le nombre de places identiques, soit un grand nombre le long de la route de Genève.

C'est dans ce contexte que le responsable des services du Grand Lyon a été rencontré. Il n'avait pas été concerté durant la phase de programmation. La voirie étant classée RGC (Route à Grande Circulation), la procédure pour enclencher les travaux peut être potentiellement longue. Les places de remplacement devant être réalisées avant la fermeture de la place, ce processus pourrait retarder les phases travaux du projet.

Ces concertations ont aboutis à trois esquisses différentes : conservation du platane central (figure 32), remplacement par des fosses plantées (figure 33), ou mise en place d'un un parvis minéral (figure 34).



Figure 32. Variante 1 d'Union, Août 2016



d'Union, Août 2016



Figure 34. Variante 3 - Trait d'Union, Août 2016

On retrouve dans ces esquisses les enjeux majeurs du projet, clef du bon fonctionnement de l'espace.

La place serait tout d'abord uniquement piétonne, ce qui assurerait la sécurité des enfants. La voirie contournant le parking au Nord serait ainsi supprimée, reconnectant les bâtiments au Nord et à l'Est à la place. La largeur de la route de Genève serait aussi réduite au minimum (6 mètres de large), et deviendrait une zone 30, ce qui permettrait d'apaiser les flux et de rendre plus sécurisée le passage des piétons et des cyclistes.

L'éventuel traitement en pierres naturelles du parvis central et les lignages en pavés plus clair rendraient à la place une certaine valeur historique. De plus, les façades des bâtiments étant rénovées pour retrouver l'aspect

du début du XX^{ième} siècle, la place apparaîtrait en cohérence avec les architectures.

Comme demandé, le patrimoine végétal serait aussi développé et diversifié, avec la création d'un espace de jardin de plusieurs mètres carrés à l'Ouest, et un enrichissement du patrimoine arboré.

La place apparaîtrait comme un nouvel espace central. En effet, la suppression du muret au niveau de l'escalier permettrait d'ouvrir la vue sur la place et de rendre donc l'espace visible depuis l'extérieur (et notamment depuis la voirie). Les murets à l'Est et à l'Ouest seraient cependant conservés, afin de rendre la place plane et de garder la situation en belvédère de la place.

Pour conserver l'offre de stationnement, des places seraient aménagées le long de la rue à l'Est, et le long de la route de Genève (sous condition de validation de la métropole du Grand lyon).

L'aménagement ainsi proposé semble correspondre aux attentes évoquées dans le programme. Il faudra cependant présenter ces projets aux élus afin qu'ils valident la conception et choisissent l'esquisse à développer par la suite.

Conclusion

Ces deux exemples montrent déjà une forte variabilité dans la réalisation d'un programme.

Dans le premier exemple, le cahier des charges possédait certaines caractéristiques propres au programme. Il était cependant demandé à la maîtrise d'œuvre de compléter la phase de programmation (état des lieux, diagnostic et concertation). Dans le second exemple, le programme réalisé était beaucoup plus complet. Il a cependant été nécessaire de compléter l'étude réalisée en concertant les différents acteurs.

Aucune règle ne cadrant encore la pratique de la programmation dans le monde du paysage, il apparaît normal que, mis à part des habitudes de travail différentes, chaque programmiste ait sa propre idée du programme et de son contenu.

Le travail de maîtrise d'œuvre, se basant sur ce document, peut alors changer d'un projet l'autre.

Chaque projet étant unique, la maîtrise d'œuvre doit analyser chaque cas, afin de proposer un projet adéquat et viable. Cependant, la présence ou non d'un programme et son degré de définition sont deux éléments qui apportent une dimension supplémentaire au déroulement du projet. La maîtrise d'œuvre doit en effet s'adapter au projet en lui même (contraintes du site, attentes des acteurs...), mais aussi à son processus de réalisation (études à compléter, concertation à réaliser...).

L'analyse précise du programme sur ces deux aspects permettra au maître d'œuvre de proposer une méthodologie de travail puis un projet conforme aux volontés.

Le programme conditionne donc le travail de la maîtrise d'œuvre. On peut alors s'interroger sur les cas où le programme comporte d'éventuelles indéterminations (notamment dû au manque de cadrage du document). La partie suivante propose quelques exemples montrant les potentielles difficultés de la réalisation d'un programme.

III. ANALYSE CRITIQUE: UN AUTRE POINT DE VUE SUR LE PROGRAMME

Nous l'avons vu précédemment, la réalisation d'un programme peut être un atout pour le projet. En paysage cependant, le manque de cadrage -au niveau de la profession et du document en lui même- en fait une étude parfois difficile à réaliser.

Cette partie propose de présenter deux exemples pour donner une idée des limites que doit respecter le programme.

Nous verrons ensuite deux cas concrets permettant d'appréhender le processus différemment.

- Le cas d'un projet réalisé sans qu'il n'y ait eu de programme.
- Le cas du projet réalisé en 2013 sur la base d'un programme créé par l'agence (la promenade de la gare à Villeurbanne, dont nous avons parlé précédemment)

A. Les limites du programme

La programmation étant un métier nouveau en paysage, elle n'est pas encore cadrée, et est parfois confondue « avec la composition urbaine des architectes, tantôt identifié strictement comme la conduite administrative et financière des aménagements, tantôt noyée dans l'assistance à la maitrise d'ouvrage » [MEUNIER, F, 2010]. Les limites de réalisation d'un programme apparaissent alors ambiguës, ce qui explique qu'elles peuvent être dépassées. Le programmiste peut parfois aller trop loin dans la programmation des espaces et brider la créativité du maître d'œuvre.

A.1 Exemple du programme du réaménagement de la place Canellas, Rillieux-la-Pape (agences de paysage et d'architecture Eranthis et Notus - 2016).

Une des erreurs assez classiques est de laisser le programme empiéter sur le travail de la maîtrise d'œuvre. Robert Pommet, dans le Guide de sensibilisation à la programmation, explique cependant que « La distinction entre mission de programmation et mission de maîtrise d'œuvre doit absolument être faite car ce sont deux missions très différentes » [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.54].

Le programme proposé pour la place Canellas, nous l'avons vu, était très complet. Il présentait cependant la planche suivante, dépassant légèrement les limites du programme (Il s'agit de la troisième option, choisie suite aux différents essais (voir annexe V : quatre orientations possibles)).

Ces représentations (figure 35) anticipent sur la phase esquisse, le travail du maître d'œuvre. Ces images (perspective et coupe) risquent de figer les idées des maîtres d'ouvrage sur un certain aménagement, ce qui pourrait contraindre la maitrise d'œuvre par la suite.

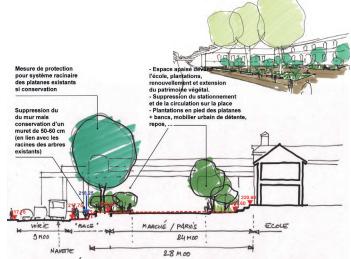


Figure 35. Élément du programme - Programme d'aménagement de la place Canellas, Eranthis - Notus 2016

Un autre aspect que l'on peut éventuellement reprocher au programme est l'absence de phase de concertation. Ces phases pouvant être coûteuses, il a peut être été décidé par la maîtrise d'ouvrage de ne pas les réaliser. Les différents acteurs rencontrés (services espaces verts et transports, service du Grand Lyon, ...) lors des phases de concertation n'avait donc pas été consultés en amont, et ne connaissait pas le programme. Les enjeux arrêtés paraissant correspondre à leurs attentes, cela n'a donc pas été un frein pour les phases de conception.

Le programme prévoit cependant un réaménagement du stationnement le long de la route de Genève (voir figure 27. L'offre de stationnement à revoir). Nous l'avons vu précédemment, la route de Genève est de compétence de la métropole du Grand Lyon. C'est donc la métropole qui devra financer les travaux touchant à cette voie. La route de Genève est classée RGC (Route à Grande Circulation), les demandes de travaux doivent donc d'abord être validées par la préfecture. Ces démarches peuvent être longues et retarder le début des travaux.

Dans ce cas, il aurait été intéressant que le programmiste consulte la métropole, afin de prévoir un budget et de lancer les procédures pour l'aménagement des places de stationnement en bord de la route de Genève.

A.2 Exemple du pré-programme de l'aménagement du centre ville de morestel (AGENCE D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE LES PRESSÉS DE LA CITE - 2015).

Comme nous l'avons évoqué, le programme constitue le document de référence pour les phases de conception. Le programme doit être une base solide. Les orientations avancées doivent être faisables, et avoir été validées par la maîtrise d'ouvrage. Comme le maître d'œuvre ne remet normalement pas en question le contenu du programme, si quelque chose n'a pas été pris en compte, ou n'a pas été testé correctement, cela expose le maître d'ouvrage à «un non choix ou un surcoût de dernière minute» [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.62]. La deuxième partie de l'exemple illustre cet aspect.

Le programme présente tout d'abord l'opération et un programme thématique pertinents. Il s'agit du réaménagement du centre ville de la petite commune de Morestel (4300 habitants) en Isère. La commune présente un centre patrimonial touristique et culturel, une forte vitalité commerçante et une identité paysagère affirmée et reconnue (programme d'aménagement du centre ville de Morestel, 2015). Le programme prévoit de rendre le centre ville plus accessible et plus praticable pour les piétons, d'apaiser la circulation des véhicules traversant le centre, de repenser le stationnement, de connecter la vieille ville (haute) à l'espace central (bas), et de renforcer l'identité de la ville patrimoniale fleurie. La programmation sectorisée dépasse cependant les objectifs du programme.

La programmation par secteur découpe ici l'espace en 14 séquences (figure 36). Une fiche par séquence détaille le programme de l'espace correspondant (annexe VI : Aménagement de la séquence A4).

Comme nous l'avons vu précédemment, le programme doit donner des grandes orientations sans empiéter sur

le travail de conception de maitrise d'œuvre. Dans ce programme, bien qu'il n'y ait pas de représentation graphique ni de solution données explicitement, la programmation sectorisée est tellement détaillée qu'elle ne laisse pratiquement plus de choix de conception à la maitrise d'œuvre. En plus d'être restrictive pour le maître d'œuvre, la quantité de détails apportés dans les fiches associés aux différents secteurs rend le Figure 36. Programmation sectorisé - Programme d'aménagement du programme difficile à comprendre.



centre ville de Morestel, Les Pressés de la cité, Février 2015

Un des enjeux forts est de reconnecter les parties hautes et basses de la commune. Le pré-programme proposait alors la mise en place d'un ascenseur urbain pour relier ces deux entités. La mise en place d'un tel équipement est très coûteux. Avec les frais de gestion, l'investissement n'aurait pas été rentable pour la modeste commune.

Ce programme n'a cependant pas été conservé. Dans le cas où cette option avait été réalisée, la mairie aurait du supporter des charges sans doute trop importantes.

L'image de référence proposée dans le programme (figure 37) montre l'ascenseur urbain de La Valette, à Malte. Le coût de mise en place l'ascenseur représente à lui seul deux fois le budget que la ville de Morestel propose pour le réaménagement de son centre ville. Ce n'est donc pas du tout à l'échelle du projet!



Figure 37. Image de référence - Programme d'aménagement du centre ville de Morestel, Les Pressés de la cité, Février 2015

Ainsi, la réalisation d'un programme peut parfois être ambiguë, et pas toujours évidente. Ces difficultés viennent notamment du fait que la profession est récente dans le métier du paysage et donc encore peu réglementée. Par ailleurs, les multiples situations différentes possibles rendent la démarche complexe à cadrer. Le programme représente cependant le document de base qui va servir de guide au projet. Ces incertitudes peuvent avoir un impact important sur le projet et son déroulement.

B. Cas concrets: une autre vision du programme

B.1 Cas 1 : Un projet réalisé sans programme : exemple de l'aménagement de la traversée d'agglomération de la commune de Saint-Cyr sur Menthon (Atelier Vincent Moineau - 2013)

Cet exemple montre que dans certains cas, faire appel à un programmiste n'est pas nécessaire. De la même manière que précédemment, le maître d'œuvre devra adapter son offre.

a. Le cahier des charges

Le cahier des charges présente rapidement l'opération. Il s'agit de l'aménagement de la route départementale 1079, à trafic important (circulation de transports exceptionnels). Le village est implanté de part et d'autre de cette voie (figure 38). Plusieurs accès, de part et d'autre de la route, permettent d'entrer dans le village.



Figure 38. La départementale traversant la commune de Saint-Cyr-sur-Menthon - Mémoire technique Travaux RD1079, Atelier Vincent Moineau, Janvier 2013

Ces multiples accès à la voirie représentent cependant des zones à risque. La vitesse trop élevée des véhicules empruntant la départementale rendent l'insertion dangereuse pour les usagers arrivant du village.

Il faudra réfléchir à un aménagement prenant en compte les convois exceptionnels, les convois agricoles, les déplacements doux, la desserte des commerces et des équipements publics, et l'accès des riverains.

Les travaux comprendront la création de trottoirs, de piste cyclables, d'aménagement de réduction de vitesse, des ouvrages de récupération d'eau de pluie et la création d'espaces verts.

Comme nous pouvons le voir ici, il s'agit d'un projet très technique. Dans ce cas, les commanditaires savent exactement quelles sont les contraintes du site et ce qu'ils veulent. Ils peuvent donc facilement établir une liste d'enjeux fonctionnelle. Il n'y a pas besoin de faire appel à un programmiste.

b. La réponse du maître d'œuvre

Afin de répondre au mieux à l'appel d'offre, le maître d'œuvre proposait dans la note méthodologique de réaliser quelques éléments de mission de programmation.

Pour assurer une bonne installation et une bonne pérennité du projet, il apparaît judicieux d'étudier le site. Il était donc proposé de réaliser un diagnostic. Cela permet ainsi d'affiner les enjeux prévus par la maîtrise d'ouvrage, et d'aider à trouver les éventuels besoins spécifiques.

Le projet impactant plusieurs acteurs, et ceux-ci n'ayant pas été contactés auparavant dans le cadre d'un programme, il appartient au maître d'œuvre de les rencontrer. Cet aspect a aussi été proposé. Le projet tiendra ainsi compte des attentes des acteurs les plus importants (ABF, CAUE, les commerçants...)

Cette note méthodologique proposait donc la réalisation d'une esquisse de programme, afin de cerner correctement les attentes et guider au mieux la réalisation du projet. Il apparaît donc que, même lorsque la maîtrise d'ouvrage ne souhaite pas commanditer la réalisation d'un programme, certains éléments de celui-ci sont nécessaires à la bonne réalisation d'un projet.

B.2 Cas 2 : Projet et programme : plusieurs années après. Exemple de la promenade de la gare de Villeurbanne (Programme réalisé par l'atelier Vincent Moineau-2011, Projet réalisé par l'agence Itinéraire-bis -2013).

Cet exemple reprend la programmation de la promenade de la gare à Villeurbanne, que nous avons vu dans la première partie (B.2). Il est ici proposé de revenir sur cet aménagement pour comprendre en quoi il correspond (ou non) au programme.

Suivant le plan proposé dans le programme, nous allons donc voir si les enjeux globaux ont été pris en compte et comment. Nous étudierons ensuite, de manière identique, la programmation sectorisée.

a. La programmation globale

Voici le plan de l'aménagement actuel (figure 39) (Annexe VII):



Figure 39. Aménagement de la promenade de la Gare, Villeurbanne - Agence Itinéraire-bis, 2013

Conformément au programme, on retrouve bien un espace ou la promenade apparait comme étant la dynamique principale. La partie Est, avec l'espace de prairie et l'espace boisé, répond bien la demande d'espaces verts, pour la détente et le loisir. De plus, cet aménagement végétalisé dans son environnement très minéral inscrit le site dans le croissant vert bordant le Nord-Est de l'agglomération Lyonnaise, et constitue l'espace de

respiration visuel attendu.

Du côté de la gare, l'entrée dans le parc se fait en douceur. L'avancée de la butte au Sud fait que la limite n'apparaît pas franchement (figure 40). Cette transition semble donc naturelle, et en continuité avec la place de la gare.



Figure 40. Vue depuis le parvis de la gare, Villeurbanne, Août 2016

Les liaisons se font aussi facilement, dans le sens ou il n'y a aucune différence de niveau entre la gare, la traversée des rails, la placette et le parc. Ces aménagements en cohérence proposent une image agréable de la ville pour les personnes arrivant par la voie ferrée.

Les limites sont aussi bien gérées des différents côtés de la promenade. Du côté du tramway et de la piste cyclable suivant le tracé des rails, des plantations constituent une limite physique du parc. Néanmoins, les différentes hauteurs de végétation permettent une porosité visuelle, et donnent l'impression aux voyageurs et aux cyclistes de circuler dans le parc (figure 41). Chaque bac est planté d'une seule espèce. Chaque espèce étant taillés à une saison différente, cela permet d'avoir une image différente au fil de l'année.

Depuis le chemin central du parc, le petit muret cache juste la piste cyclable, et donne l'impression que la voie engazonnée du tramway est une extension du parc (figure 42).



Figure 41. Vue depuis la piste cyclable (Nord), Villeurbanne, Août 2016

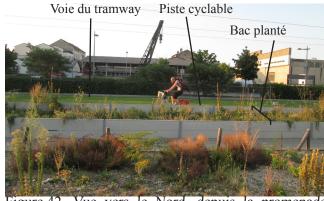


Figure 42. Vue vers le Nord, depuis la promenade, Villeurbanne, Août 2016

Au Sud, la limite avec la route, formée par les buttes, apparaît cependant plus franche que ce que la directive du programme préconisait -limite physique mais non visuelle. Les espaces entre les buttes permettent tout de même d'apercevoir le parc depuis la route (figure 43). Le projet s'intègre donc bien aux alentours.



Figure 43. Vue depuis la route (Sud). Villeurbanne, Août 2016

On retrouve aussi le passé du site dans l'aménagement. Les cheminements, en lignage bicolore, évoquent les voies de chemin de fer (figure 44) . Le mobilier et les aménagements des buttes (figures 45 et 46) en béton peuvent aussi rappeler la présence des dalles béton, le seul héritage historique du site avec la pollution.



Figure 44. Les lignages du chemin de fer, Villeurbanne, Août 2016



Figure 45. Mobilier en béton, Villeurbanne, Août 2016



Figure 46. Assise de butte en béton, Villeurbanne, Août 2016

Au niveau de la pédagogie, des panneaux explicatifs balisent la promenade, expliquant la gestion des sols pollués, la phytoreméditation, la gestion de l'eau, l'histoire du site...

b. La programmation sectorisée

On retrouve sur le plan les différents secteurs proposés dans la programmation, bien que certaines limites aient légèrement évoluées. Le programme a été globalement bien respecté, ce qui montre qu'il a à la fois été correctement réalisé, et que le maître d'œuvre a bien su se l'approprier.

Le jardin du patrimoine, à l'entrée du parc, montre l'histoire du site à travers des panneaux explicatifs. Hormis les tracés au sol, peu d'éléments ont cependant été intégrés au site. Par la gestion des espaces pollués cependant, l'histoire ressort. Une partie de ces espaces a été aménagée sous forme de butte, dont la fonctionnalité est expliqué le long du parc : le sol a été isolé (bâche étanche), et de la terre saine a été rajouté par-dessus. En plus d'être fonctionnel, cela donne du relief au jardin (figure 47).



Figure 47. Cheminement à travers les buttes, Villeurbanne, Août 2016



Figure 48. Jardin sec au dessus de la dalle béton, Villeurbanne, Août 2016

Sur une autre partie, au niveau des dalles bétons, un substrat drainant a été mis en place. Des plantes préférant les environnements secs ont pu ainsi être installées. Ce système réduit aussi la mise en place d'adventices, ce qui permet de limiter les interventions sur ces espaces (figure 48).

Le long de la frange Nord, une bande a été réservée à la phytoremédiation. Divers bacs, chacun planté d'une espèce différente, assurent cette fonction. Les végétaux dépolluant (Miscanthus, Eucalyptus, Salix,...) (figure 49) sont régulièrement taillés afin d'exporter la pollution. Un panneau explique sommairement le projet aux usagers.



Figure 49. Eucalyptus gunii en bac, Villeurbanne, Août

A l'Est, un espace plus ouvert (sur les sols non pollués) est dédié à la détente et aux jeux (tyrolienne, jeux de ballons...). La butte rappelle le traitement de la partie Ouest. (figure 50) Le chemin tracé sur ce volume permet aux visiteurs de circuler au milieu des plantations (figure 51). La faible gestion de cet espace permet de répondre à la fois à la demande d'espace vert et de nature en ville, et de refuge pour la microfaune. Cet espace de jeux, à niveau légèrement plus bas que le reste du parc, joue aussi le rôle de bassin de rétention en cas de forte pluie.



Figure 50. La tyrolienne et la butte, Villeurbanne, Août 2016



Figure 51. le chemin sur la butte, Villeurbanne, Août 2016

Au centre, une placette centrale permet de faire la liaison entre les deux espaces différents (figure 52). Une aire de jeux, encore une fois isolée des sols pollués, a été mise en place à destination des plus jeunes enfants (figure 53).



Août 2016



Figure 52. La place centrale, Villeurbanne, Figure 53. L'aire de jeux, Villeurbanne, Août 2016

Conclusion

On retrouve globalement, dans cet aménagement, les points forts du programme. La promenade majoritairement végétalisée répond à la demande de nature, et d'espace public de détente et de repos. Les franges, au Nord, au Sud et à l'Ouest au niveau de la gare ont bien été prise en compte : le parc est intégré dans son environnement. Le passé industriel, même si il paraît simplement suggéré à travers les traitements de sol sur promenade, est bien présent. Il apparaît au travers des espaces de phytoremédiation, et au niveau de la mise en place des buttes et de jardins sec.

Au niveau de la gestion des eaux pluviales, on ne retrouve pourtant pas les directives présentes dans le programme : la mise en place de bassin de récupération. Le maître d'œuvre, ayant installé un bassin d'infiltration restant sec la plus grande partie du temps (au niveau de la tyrolienne), a sans doute jugé cette option plus pertinente.

CONCLUSION

Le contenu d'un programme peut être très différent d'un projet à un autre, notamment selon les acteurs concernés, et les caractéristiques du site et l'ambition du projet. Cela constitue la difficulté mais aussi l'intérêt de la démarche de programmation. Il n'y a pas de modèle exemplaire : ce qui aura été pertinent pour un projet ne le sera sans doute pas pour un autre.

Le projet résultant de ce document, le maître d'œuvre devra conserver un regard critique sur le programme réalisé. Si besoin est, il «pourra - à la marge - faire évoluer le programme» [MIQCP, Guide de sensibilisation à la programmation, 2008, p.54].

CONCLUSION

La démarche de programmation est un processus plutôt récent dans le monde du paysage. La réalisation d'un programme présente cependant certains avantages pour le projet.

Le programme, réalisé en amont, représente le document référence du projet. Il contient en effet toutes les informations nécessaires à sa réalisation (la volonté du maître d'ouvrage, les contraintes et caractéristiques du site, les attentes des acteurs, les enjeux...).

C'est ce document qui va être transmis à la maîtrise d'œuvre, lors du lancement de l'appel d'offre. Il représente ainsi le premier lien entre le maître d'œuvre et le projet.

Le maître d'œuvre se base donc presque uniquement sur le programme pour développer son offre. Il va devoir analyser les deux dimensions du programme : son contenu propre et son degré de définition afin de proposer une méthodologie adaptée et remporter le concours.

Durant la phase suivante (la phase de conception), le programme constitue encore l'élément de référence, car il détient toutes les informations relatives au bon fonctionnement du futur aménagement.

Par son manque de cadrage et sa forte variabilité en fonction du projet, le programme est un document parfois complexe à réaliser. Il est en effet difficile de trouver un exemple applicable à chaque cas tant les études de programmation peuvent être diverses.

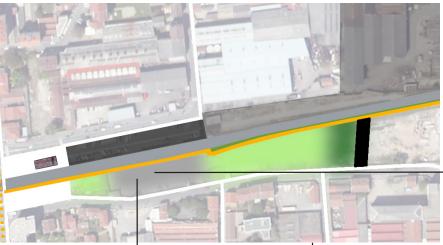
Cet aspect impacte évidemment le maître d'œuvre. Tout en faisant confiance au programme réalisé, il devra conserver un regard critique pour déterminer les éventuelles déficiences du document. Cette analyse lui permettra d'appréhender les éléments dont il a besoin pour mener à bien sa mission.

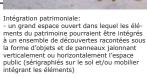
Malgré quelques approximations, le programme est un élément profitable au projet. Le développement des formations et des processus de certification laisse imaginer que la démarche est amenée à se développer.

Mémoire de fin d'étude Flore Desplanques La programmation : une articulation entre la demande de la maîtrise d'œuvre et la réponse de la maîtrise d'œuvrage

Annexe I. LES TROIS SCÉNARII - PROGRAMME DE LA PROMENADE DE LA GARE DE VILLEURBANNE, ATELIER VINCENT MOINEAU, 2011

PHASE Z/ SCENARII / SCENARIO 1 / UNE PROMENADE PARTAGÉE, LIEU DE VIE ET DE LIENS SOCIAUX





un espace pouvant accueillir des manifesta un espace povent accuein des mainesta-tions apparaissant comme un grand espace ouvert (cinéma de plein air, apéro et pique-nique géant): traitement en géotextile et stabilisé





PHASE 2/ SCENARII / SCENARIO 1 / UNE PROMENADE PARTAGÉE, LIEU DE VIE ET DE LIENS SOCIAUX





PROBLEMATIQUE:

Espaces très consommateurs d'espace et usages «semiprivatifs» peu compatibles avec la notion de parc/jardin public

PHASE 2/ SCENARII - SCÉNARIO 2 / UNE PROMENADE PEDAGOGIQUE AXÉE SUR UNE THÉMATIQUE EAU







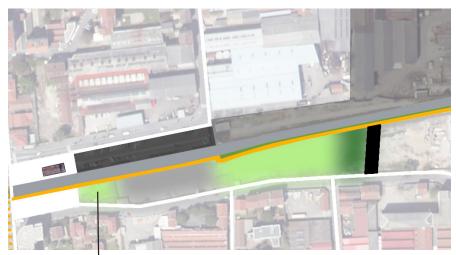
Mise en place de phytoremédiation : Gestion des parcelles les plus polluées par installation de parcelles de phytoremédiation axées sur les pollutions locales Mise en place de protocole d'essai avec facultés, universités, entreprises...

fermetures des espaces (physiquement) mais conservation d'un maximum d'ouverture visuelle et mise en place d'un plan pédagogique

Quelques parcelles ponctuant la promenade, réaménagée ensuite à une échelle de 10 ans une fois les sols dépollués



PHASE 2/ SCENARII - SCÉNARIO 2 / UNE PROMENADE PEDAGOGIQUE AXÉE SUR UNE THÉMATIQUE EAU



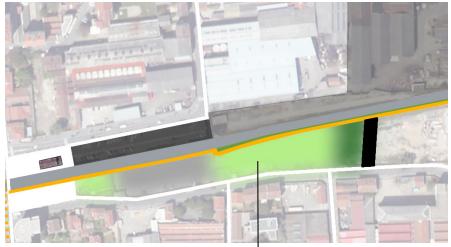


mise en scène moderne de l'eau pour créer un lien avec la placette communautaire gestion de l'interface minéral / végétal

favoriser les surfaces infiltrantes



PHASE 2/ SCENARII - SCÉNARIO 3 / UN LIEU VERT MIS EN SCÈNE AUTOUR DES ARBRE!









Création d'une forêt urbaine: plantation dense d'arbres pour créer une impression de densité verte et de promenade «boisée»

installation de bancs et de mobilier propice au repos, à la détente à l'ombre

développement de la thématique naturaliste (oiseaux, faune/flore)



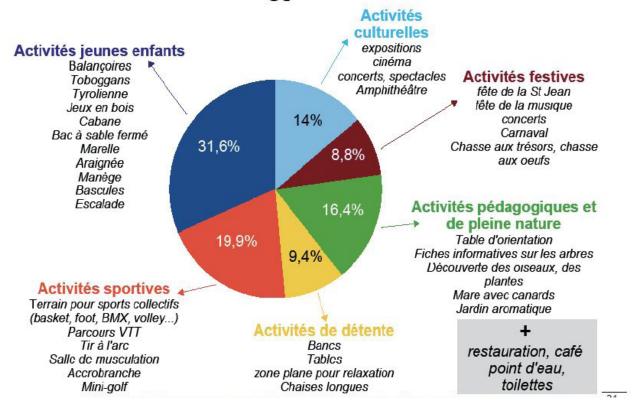
PHASE 2/ SCENARII - SCÉNARIO 3 / UN LIEU VERT MIS EN SCÈNE AUTOUR DES ARBRES





Annexe II. Partie des résultats de l'enquête usagers du parc des Ecoutoux, Saint-Nazaire-les-Eymes.

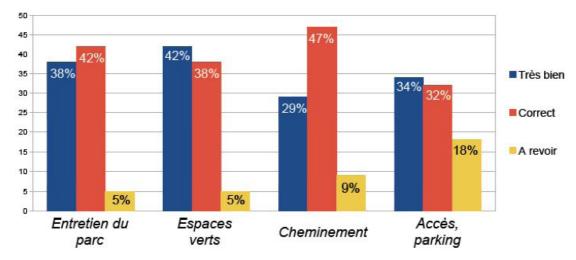




Satisfaction globale

Les usagers considèrent, de façon générale, que l'entretien du parc est correct, que les espaces verts et les plantations sont très bien en l'état, que le cheminement dans le parc est correct et que l'accès au parc et le stationnement proposé sont très bien ou corrects.

Peu se plaignent de l'état du parc, sauf en ce qui concerne son accès et les deux espaces de stationnement.



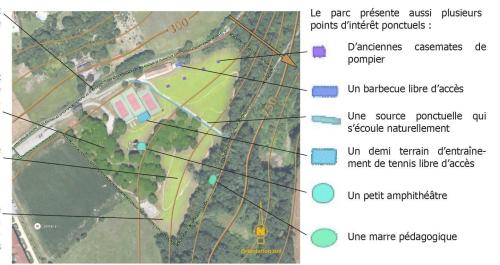
Annexe III. Premières impressions du site - Note méthodologique, Réponse à l'appel d'offre pour le réaménagement du parc des ecoutoux, Trait-d'Union, Juin 2016

Le périmètre du parc : Le parc s'étend sur une surface importante (environ 4 hectares).

Les espaces sous les arbres: première ambiance du parc, ils forment au milieu un espace ombragé où se trouve la majorité des activités. Au sud, ils forment une limite physique au parc.

Les espaces enherbé : seconde ambiance du parc, ouverts et ensoleillés, ils occupent la moitié de l'espace.

Le nivellement du site : l'espace présente une pente globale d'environ 16%. En plus de cela, la micro-topographie du parc dessine des reliefs très intéressants.



Les points à améliorer

Les entrées du parc : Le manque d'indication rend l'arrivée au parc peu engageante.

Les jeux : ils sont surtout adaptés aux plus jeunes, il y a peu de divertissement pour les enfants plus âgés.

Les agrès : ils sont obsolètes, et pas tous adapté aux sportifs qui fréquentent le parc.

Le chemin : Le tracé inégal peu facilement dissuader les visiteurs de s'y engager, et peut être impraticable pour certains usagers (PMR, poussettes...)

La zone sud-Est du parc : Cet espace, sans point d'attraction, est très peu fréquenté par les usagers et donne une impression de perte d'espace.



Les aspects manquants

Liens avec l'extérieur : Bien que des chemins relient le parc aux alentours, ceux-ci ne sont pas indiqués, et donc inutilisables par les habitants qui ne connaissent pas.

Fil conducteur : Les différents espaces manquent de cohésion et de liaison entre eux. Le manque de logique au sein du parc donne un aspect décousu à l'espace.

Balisage et information : Des panneaux explicatifs (parcours sportif, biodiversité...) donnerait un caractère pédagogique à la promenade.

Les limites : plutôt abstraites, notamment au niveau du champs à l'ouest, elles contribuent au sentiment de manque d'identité du site.

Zones d'activités principales : Ces points représentent les principaux intérêts du parc (jeux pour les enfants, barbecue, terrain de pétanque...)

Secteurs d'utilisation majeure du parc : en liens avec les points d'intérêt, les usagers investissent principalement la partie Ouest du parc.

Patrimoine arboré : Les arbres présent, majoritairement en bonne santé, apportent une plus value au site par leur ombrage et leur qualité paysagère.



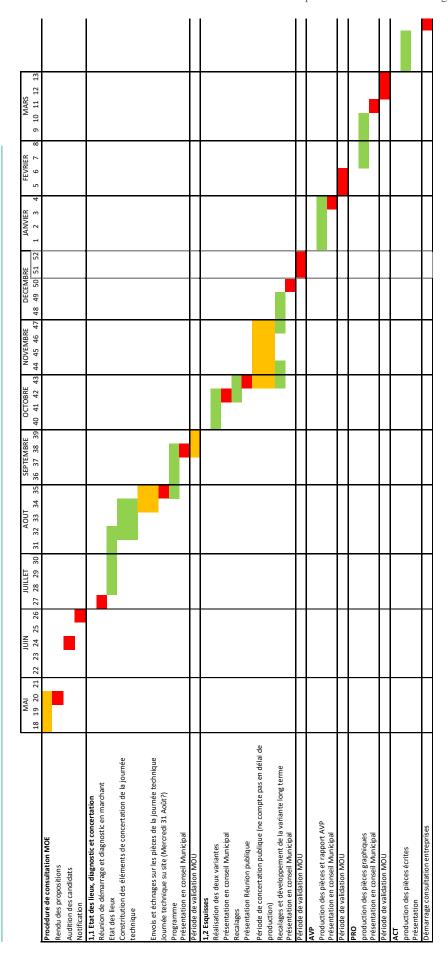
Accès depuis les alentours : Le chemin reliant le parc à la commune de Bernin est connu et très emprunté par les promeneurs.

Points de vues sur le paysage : Tourné vers la vallée du Grésivaudan, sur les coteaux du massif de la Chartreuse, les points de vue sur la vallée et la chaîne de Belledonne représentent un atout majeur du site.

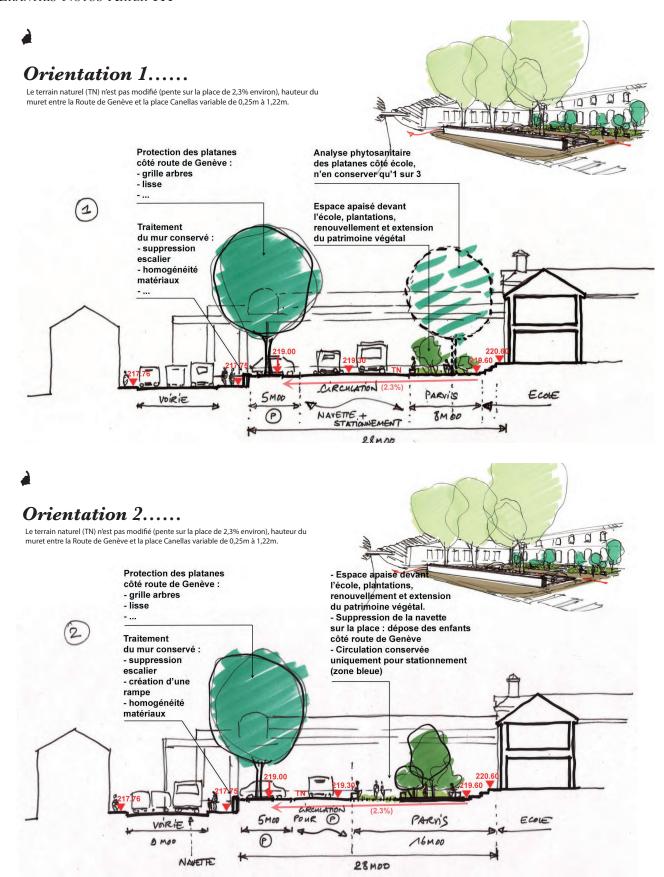
Cheminement traversant le parc : Un chemin de plusieurs centaines de mètre serpente à travers les différents espaces du parc.

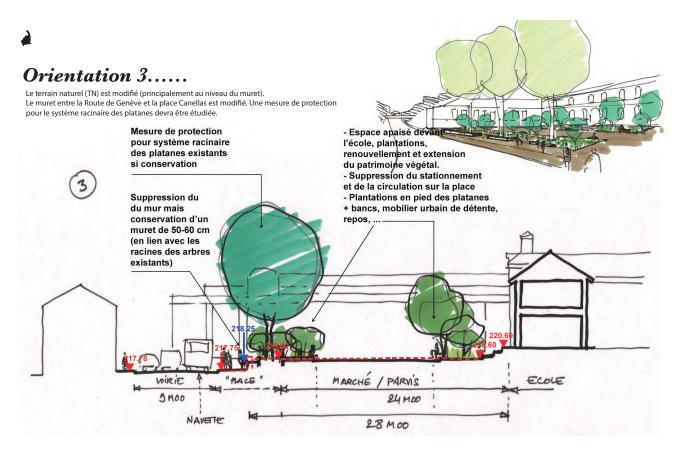
Les champs et forêts : L'environnement direct du parc, composé de divers milieux, favorise la présence de la biodiversité à l'intérieur du site.

Planning du projet - Note méthodologique, Réponse à l'appel d'offre pour le réaménagement du parc des ecoutoux, Trait-D'Union, Juin 2016 ANNEXE IV.



Annexe V. Quatre orientations possibles - Programme d'aménagement de la place Canellas - Eranthis-Notus-Arter-ITF

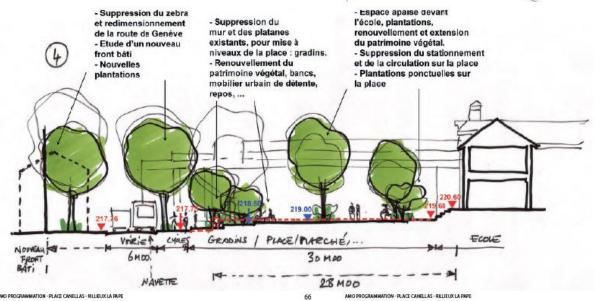




Orientation 4.....

Le terrain naturel (TN) est modifié (grands emmarchements sur la place jusqu'au niveau de la Route de Genève). Suppression totale du muret, suppression des platanes.





Annexe VI. Fiche d'aménagement de la séquence A4 - Programme d'aménagement du centre ville de Morestel- Les pressés de la cité, Février 2015



A4 - objectifs

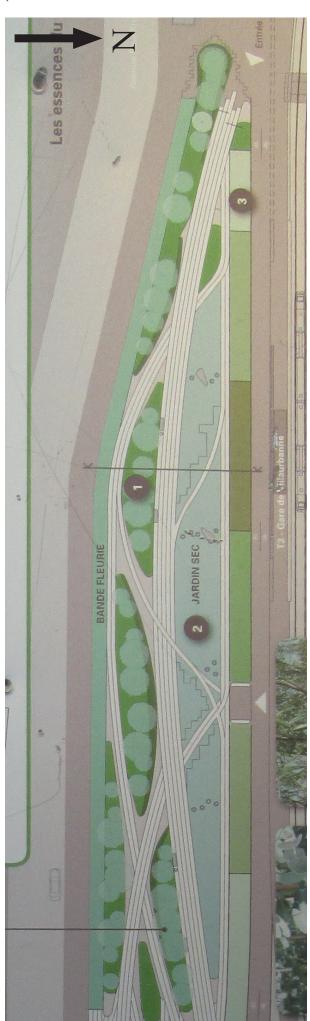
- Créer une nouvelle liaison (autre que l'escalier réhabilité) pour accéder à la ville haute, accessible aux Personnes à Mobilité Réduite
- Mettre en scène cette liaison pour qu'elle participe à l'aménagement et à l'animation de la place et propose un nouveau point de vue sur la ville.

A4 - programme

- Ascenseur panoramique, extérieur ou intégré conduisant sur un belvédère à son point d'arrivée haut.
- Le belvédère peut être raccordé à une passerelle venant du jardin des remparts (voir fiche B1).
- La hauteur du niveau d'arrivée sera calée sur le niveau de la place haute pour permettre aux PMR de se rendre aux équipements de la place (cinéma, galeries).
- Pour accéder à ce niveau un passage devra être créé dans la muraille ou établi entre le bâti et la muraille.

A4 - références inspirantes







BIBLIOGRAPHIE:

CERTU, Comprendre l'espace public pour mieux programmer son aménagement Approches sensibles. Certu, 2007. Collection Certu, dossier 182. ISBN : 978-2-11-096251-5

CAUE de la Seine Maritime (76). *La programmation en architecture et en aménagement* [en ligne] Avril 2008 [Consulté le 20/07/2016]. Disponible à l'adresse : http://www.caue76.org/IMG/pdf_Programmation_architecturale.pdf

Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP). Guide de sensibilisation à la programmation Découvrir l'intérêt de la programmation et s'engager dans la démarche [en ligne] MICQP, Juin 2008 [Consulté le 23/05/2016]. ISBN: 978-2-11-097474-7 Disponible à l'adresse: http://www.miqcp.gouv.fr/images/Guides/documentPDF/GUIDE PROG.pdf

Mission Interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP). Les espaces publics urbain Recommandation pour une démarche de projet [en ligne] MICQP, Novembre 2001 [Consulté le 23/07/2016]. ISBN: 2-11-093329-1 Disponible à l'adresse: http://www.miqcp.gouv.fr/images/Guides/documentPDF/g7-2.pdf

APTITUDES URBAINES. *Les visages de la programmation urbaine* [en ligne] Aptitudes urbaine, Février 2013 [Consulté le 27/07/2016] Disponible à l'adresse : http://www.attitudes-urbaines.com/aptitudes-urbaines/pdf/newsletter6-les-visages-de-la-programmation-urbaine.pdf

OPQTECC, La reconnaissance des compétences des économistes de la construction et des programmistes [en ligne] Le Moniteur, Juin 2015 [Consulté le 06/08/2016] Disponible à l'adresse : http://www.sypaa.org/qualifications-opqtecc.pdf

ALLEGRET, J, MERCIER, N et ZETLAOUI-LEGER, J. *L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France* [en ligne] 2005 [Consulté le 06/08/2016] Disponible à l'adresse : http://www.let.archi.fr/IMG/pdf/notesynthprog.pdf

MEUNIER, F, *Le paradoxe de la programmation urbaine* [en ligne] 2010 [Consulté le 10/08/2016] Disponible à l'adresse : http://www.attitudes-urbaines.com/article/le-paradoxe-de-la-programmation-urbaine.pdf

SITOGRAPHIE:

Larousse. *Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [Consulté le 06/08/2016]. Disponible à l'adresse : http://www.larousse.fr/dictionnaire/français/cahier/12127/locution?q=cahier+des+charges#177990

Larousse. *Dictionnaire de français Larousse* [en ligne]. [Consulté le 06/08/2016]. Disponible à l'adresse : http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/programme/64207?q=programme#63485.

Sypaa, *Syndicat des programmistes en architecture et en aménagement* [en ligne] [Consulté le 06/08/2016] Disponible à l'adresse suivante : http://www.sypaa.org/

Legifrance, Le service public de la diffusion du droit [en ligne] Juillet 1985, mise à jour le 09/12/2010 [Consulté le 06/08/2016] Disponible à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000693683

Legifrance, Le service public de la diffusion du droit [en ligne], Février 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées [Consulté le 09/08/2016] Disponible à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647&categorieLien=id

Legifrance, Le service public de la diffusion du droit [en ligne], Juillet 1985, Loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée, Article 2 [Consulté le 24 août 2016], Disponible à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?-cidTexte=JORFTEXT000000693683



Diplôme : Ingénieur Spécialité : Paysage

Spécialisation / option : Maîtrise d'œuvre et ingénierie

Enseignant référent : Christophe Migeon

Auteur(s): Flore Desplanques

Organisme d'accueil : Agence Trait d'Union

Adresse : 81 rue de la République

Date de naissance*: 30/01/1993

69001 LYON

Nb pages: 39

Annexe(s): 7

Année de soutenance : 2016

Maître de stage : Vincent Moineau

Titre français : La programmation : une articulation entre la demande de la maîtrise d'ouvrage et la réponse de la maîtrise d'œuvre.

Titre anglais: Planning: a link between the project owner's request and the general contractor's proposal.

Résumé (1600 caractères maximum) :

Au cours du déroulement d'un projet, la programmation est l'étape qui se situe le plus en amont du processus. Réalisée par un professionnel, c'est la phase de collecte, d'analyse et de synthèse de toutes les informations relatives au futur projet. Ces résultats, présentés sous la forme d'enjeux auxquels devra répondre l'aménagement, sont à destination du maître d'œuvre, mais aussi de la maîtrise d'ouvrage. Avec son intérêt indubitable, la programmation est une démarche qui se développe depuis peu dans le monde du paysage.

La réalisation d'un programme n'est cependant pas un travail facile. Entre les multiples acteurs, la forte variabilité entre les différents projets et le manque de cadrage dû à l'émergence du métier, la commande d'un programme représente un investissement qui peut apparaître coûteux et chronophage. Les différentes parties y trouvent cependant leurs intérêts.

Abstract (1600 caractères maximum):

Planning represents one of the first steps toward the project process. A qualified technician collects, analyses, and synthesizes all the information with regard to the project site. Thank to these results, the landscape planner identifies the future project's main issues. It represents a useful aid for the general contractor and for the project owner. Nowadays, this valuable approach is developing.

However, establishing a planning is not an easy task to complete. Indeed, there are a lot of relevant players and a lack of information concerning the approach. It can be seen as a time-consuming and expensive investment, but seems to suit interests of different players.

Mots-clés: Programmation, programmiste, processus de projet

Key Words: Planning, programmer, project process

^{*} Elément qui permet d'enregistrer les notices auteurs dans le catalogue des bibliothèques universitaires